

**HAÏTI**

**Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural  
(MARNDR)**

**Programme de Développement Économique des Filières Rurales (DÉFI)  
Don BID 2393/GR-HA**

**Proposition pour une politique de consolidation de la dimension  
recherche dans le système national d'innovation en agronomie et  
développement rural**

**VERSION FINALE**

Geert VAN VLIET<sup>1</sup>, Jacques MARZIN<sup>1</sup>, Michel BENOIT-CATTIN<sup>1</sup>, Jean-Fénel FELIX<sup>2</sup>, Garry AUGUSTIN<sup>3</sup>,  
Marie Eunide ALPHONSE<sup>3</sup>, Sardou JEAN DENIS<sup>4</sup>, Ophny Nicolas CARVIL<sup>2</sup>, Gaël PRESSOIR<sup>5</sup>, Budry  
BAYARD<sup>6</sup>, Rachelle PIERRE-LOUIS<sup>7</sup>, Eric Alabré FRÉDÉRIC<sup>3</sup>, Pecos Pascal LUNDY<sup>3</sup>, Donald JOSEPH<sup>3</sup>,  
Yves Marcel COIMIN<sup>3</sup>, Denis Dieuvilhomme JOSEPH<sup>3</sup>, Gasner DEMOSTHENES<sup>3</sup>

1 : CIRAD; 2 : FAMV-UEH; 3 : MARNDR; 4 : CORDAH; 5 : Université Quisqueya-Chibas;  
6 : Agroconsult; 7 : IICA

20 Janvier 2014

Les points de vue exprimés dans ce document sont de la responsabilité des auteurs et n'engagent  
pas nécessairement les organismes auxquels ils appartiennent.

## Préface

Notre pays est confronté à des défis nouveaux et pressants. L'urgence environnementale est là, les conséquences du changement climatique sont visibles. Le vieillissement de la population agricole, le déficit relatif de l'offre alimentaire par rapport aux besoins croissants de notre population semblent être des tendances lourdes. Ces défis sont immenses.. Le temps est venu de les relever et de jouer un atout maître : la recherche et l'innovation. Car c'est d'elles que viendront les solutions.

Notre conviction, partagée par l'ensemble du Gouvernement, est simple : la recherche et l'innovation sont les principaux et même parfois les seuls outils dont nos sociétés disposent pour construire le monde de demain : c'est donc sur elles que nous devons compter, c'est autour d'elles que la nation doit se rassembler.

Voilà pourquoi nous avons souhaité que, dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours au MARNDR, notre secteur se donne **une politique de consolidation de la dimension Recherche du système d'innovation en agronomie et développement rural** construite autour des principes fondateurs suivants :

- Favoriser la coopération (avant la compétition) entre les acteurs
- Renforcer la résilience du système de recherche face aux multiples formes de crises (tellurique, climatique, politique, économique et sociale)
- Articuler recherche et enseignement supérieur

Le document représente une synthèse de l'ensemble des consultations conduites tant à Port-au-Prince que dans les principales villes de province. Il constitue, à notre avis, un apport significatif et original qui devrait permettre de relancer la recherche et l'innovation en Haïti en vue d'améliorer la sécurité alimentaire de notre population, de gagner le pari de la lutte contre la pauvreté, de créer des emplois et des revenus ruraux décents.

Le Ministère espère que ce document donnera lieu à de nombreux échanges et suscitera, de la part des grands acteurs publics et privés, les initiatives qui s'avèrent indispensables.

Nous saluons la qualité et l'engagement de l'équipe qui l'a rédigé. Nous les en remercions et nous souhaitons une lecture profitable à ceux qui voudront bien en prendre connaissance.

Thomas JACQUES  
Ministre

## Contenu

1. Introduction.....	5
2.Préambule .....	7
3. Justification.....	8
3.1. La situation de l’agriculture haïtienne.....	8
3.2 La situation du système d’innovation .....	9
3.2.1 Constats.....	9
3.2.2 Des dynamiques stimulantes.....	11
3.3 La situation du système de la recherche en agronomie et développement rural .....	13
3.3.1 Constats.....	13
3.3.2 Des atouts pour une relance de la recherche .....	14
3.3.3 Quatre leçons essentielles des expériences menées dans d’autres pays .....	16
3.3.4 Enjeux pour la recherche en agronomie, ressources naturelles et développement rural en Haïti .....	17
4. Objectifs de la politique.....	18
5. Instrument 1. La création de l’Agence Nationale de Recherche pour une Agriculture Durable (ANARAD) .....	18
5.1 Mission et stratégie .....	18
5.2 Statut juridique.....	18
5.3 Principes .....	19
5.4 Organisation de l’ANARAD .....	19
5.4.1 Le Conseil d’Administration(CA) de l’ANARAD.....	20
5.4.2Le Conseil d’Analyse et de Prospective Scientifique (CAPS).....	20
5.4.3 Le Collège des Enseignants Chercheurs (CEC) .....	21
5.4.4 La Direction Collégiale (DC3) de l’ANARAD .....	22
5.5 Dépenses éligibles au financement par l’ANARAD.....	22
5.5.1 Dépenses en relation avec des activités transversales d’appui aux projets .....	23
5.5.2 Dépenses en relation avec la mise en œuvre de projets de recherche-formation.....	23
5.5.3 Définition d’un projet de recherche-formation R&F.....	23
5.6 Le financement de l’ANARAD .....	24
6. Instrument 2. Mise en place et consolidation de la Direction de l’Innovation DI au sein du MARNDR .....	24
7. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la politique .....	25
7.1 Calendrier prévisionnel de mise en marche de l’Agence nationale de la recherche pour une agriculture durable (ANARAD) .....	25

7.2 Calendrier prévisionnel de mise en marche de la Direction de l'Innovation du MARNDR .....	27
Annexe 1. Méthodologie suivie pour la préparation de la proposition de politique.....	28
Annexe 2. Synthèse des Actes des Assises de la Recherche en Agronomie et Développement Rural (7-9 avril 2013).....	31
Annexe 3. Listes des personnes et institutions rencontrées.....	33
Annexe 4. Propositions concernant les rôles de la Direction de l'Innovation (MARNDR) aux niveaux central et déconcentré .....	35
4.1 Proposition concernant les rôles de la Direction de l'Innovation au niveau central .....	35
4.2 Proposition de rôles de la Direction de l'Innovation au niveau déconcentré.....	35
4.2.1 La DI et les centres régionaux de service pour l'innovation.....	35
4.2.2 Interaction de la DI avec les autres services déconcentrés du MARNDR (DDA et BAC) .....	36
Annexe 5. Liste des abréviations .....	38

# 1. Introduction

Des Assises de la Recherche en Agronomie et Développement Rural ont été organisées par le MARNDR du 6 au 9 avril 2013<sup>1</sup>, dans le cadre des activités du programme de Développement Économique des Filières Rurales DEFI<sup>2</sup>. Suite à cette rencontre, le CIRAD a été invité par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), pour accompagner la préparation d'une proposition de politique de consolidation de la dimension recherche du système national d'innovation dans les domaines de l'agronomie et du développement rural.

Afin de contribuer aux réflexions, un Groupe de Travail<sup>3</sup> a été créé par le MARNDR. Ce texte est le résultat d'un travail conjoint entre les chercheurs du CIRAD, le consultant national recruté par le MARNDR en interaction avec les membres du groupe de travail.

Les consultants ont révisé les Actes des Assises de la Recherche en Agronomie et Développement Rural (2013) et les documents de politique récents (le Plan de Développement agricole 2025, le Plan d'investissements dans le secteur agricole ainsi que le Plan Directeur de Vulgarisation Agricole, la proposition de réorganisation du MARNDR (Pousse, 2013). Des entretiens ont été menés avec des cadres scientifiques et des producteurs<sup>4</sup>. Des visites de terrain ont été réalisées. Ces échanges<sup>5</sup> ont permis l'élaboration de quatre scénarios (octobre 2013) puis l'approfondissement d'un cinquième (novembre 2013). Les propositions ont ensuite été discutées avec M. Jacques Thomas, Ministre, avant d'être restituées (réunions avec bailleurs, chercheurs, MARNDR, acteurs du système national d'innovation, présentation au Conseil de Gouvernement par les membres du GT). Le texte présent prend en compte les remarques reçues à ce jour.

En ce qui concerne l'état des lieux, nous nous sommes largement inspirés du diagnostic du système d'innovation réalisé par notre collègue l'Ing-Agr. Philippe Mathieu (Mathieu, 2012) dans le cadre du Programme DEFI. Ce rapport permet de mettre en valeur la multiplicité des innovations portées par tous types d'acteurs et le nombre de cadres formés grâce à ces expériences. Mais ce diagnostic pointe aussi le lent déclin de la contribution de la recherche au fonctionnement du système

---

<sup>1</sup> L'organisation des Assises de la Recherche en Agronomie et Développement Rural fait suite aux discussions initiées autour de l'importance de la recherche lors de réunions organisées par le MARNDR dès 2005 ; des travaux de préparation du COSOP (Gouvernement de Haïti, FIDA, 2008) ; du projet RESEPAG (MARNDR, Banque Mondiale, 2009) ; du diagnostic de la situation de la recherche effectué dans le cadre de la mission du consortium Agreenium (2011) ; de l'appui du projet DEFI (MARNDR, BID) et enfin celui du projet CORDAH (CRDI, IICA). Les assises avaient bénéficié d'un appui méthodologique et scientifique du Cirad.

<sup>2</sup> Le programme DEFI prévoit notamment de renforcer la dimension recherche du système national d'innovation en agronomie et développement rural. Il est cofinancé par la Banque Interaméricaine de Développement BID et mis en œuvre par le MARNDR sous la direction de M. Jean Lesky DOMINIQUE (Coordonnateur DEFI).

<sup>3</sup> Le groupe de travail a été formé en Octobre 2013 par le MARNDR. Il intègre les personnes ressource suivantes : Mme Marie Eunide ALPHONSE, CRDA, MARNDR (Présidente) ; M. Garry AUGUSTIN (CTPVA/DEFI, MARNDR (Vice-Président) ; M. Sardou JEAN DENIS (CORDAH) ; M. Nicolas CARVIL (FAMV) ; Dr. Gaël PRESSOIR (CHIBASD/UNIQ) ; Dr. Budry BAYARD, AGROCONSULT ; Mme Rachelle PIERRE-LOUIS (IICA) ; M. Eric Alabré FRÉDÉRIC, Cabinet Ministre MARNDR ; M. Pecos Pascal LUNDY, Cabinet SERA, MARNDR ; M. Donald JOSEPH, DRFS, MARNDR ; M. Yves Marcel COIMIIN (CTPVA/DPV, MARNDR) ; M. Denis Dieuvilhomme JOSEPH (CTPVA/CRDA, MARNDR) ; M. Gasner DEMOSTHENE, SNS, MARNDR. Il est appuyé par le Dr. Jean Fénel FELIX (Professeur de la FAMV/JEH, Haïti) et par Geert VAN VLIET, Jacques MARZIN et Michel BENOIT-CATTIN (Chercheurs du CIRAD, France).

<sup>4</sup> Voir la liste des personnes rencontrées en Annexe 3

<sup>5</sup> Voir le Rapport des consultations tenues à Port-au-Prince et en province, 2013.

d'innovation en Haïti. En mobilisant une démarche d'analyse systémique de l'organisation<sup>6</sup>, nous avons tenté à la fois de cerner les raisons expliquant ce déclin, mais aussi de rendre compte de ce qui fonctionne et pourrait mieux fonctionner, malgré les impacts cumulatifs de contraintes multiples (d'origines tellurique, climatique, socio-politique et économique) auxquelles Haïti est exposé.

Nous argumentons que malgré ces nombreuses difficultés, les marges de progrès de l'agriculture haïtienne vers des systèmes durablement productifs existent. De même, nous affirmons que le fonctionnement du système national d'innovation dans les domaines de l'agronomie et du développement rural peut être considérablement amélioré, en relançant les efforts de recherche, en multipliant les synergies entre approches filières et approches territoires ; en favorisant les interactions entre chercheurs, formateurs et vulgarisateurs ; entre acteurs publics et acteurs privés et entre grands et petits opérateurs. Cependant, une relance de la recherche en Haïti ne fera de sens que si elle est étroitement imbriquée dans les processus d'innovation d'ordre technique, social et organisationnel.

Afin de répondre à ces défis, nous proposons deux instruments de politique : la création d'une Agence Nationale de Recherche pour une Agriculture Durable (ANARAD) et la mise en place et le renforcement de la Direction pour l'Innovation créée au sein du MARNDR.

Les auteurs de ce rapport tiennent à remercier les autorités du MARNDR qui ont facilité leurs travaux (plus particulièrement M. Thomas Jacques, Ministre ; M. Michel Chancy, Secrétaire d'État à la Production Animale ; M. Vernet Joseph, Secrétaire d'État à la Relance Agricole ; M. Pierre Guy Lafontant, Directeur Général) ainsi que les personnes qui ont accepté de partager leurs connaissances (les responsables d'organisations paysannes, les responsables des centres de recherche publics et privés, les autorités universitaires, les représentants des bailleurs et agences de coopération technique, en particulier Mme Marion Le Pommellec, BID ; M. Gilles Damais, BID ; M. Grosjean Christophe, Banque Mondiale ; M James Woolley, USAID et Mme Nicole Génereux, CRDI).

Les points de vue exprimés dans ce document sont de la responsabilité exclusive des auteurs et n'engagent pas nécessairement les organismes auxquels ils sont rattachés.

---

<sup>6</sup> Voir Annexe 1

## **2.Préambule**

Vu la Constitution Haïtienne approuvée par référendum le 29 mars 1987; amendée en 2013;

Vu le statut organique du Ministère MARNDR, approuvé en septembre 1987 par le Conseil National de Gouvernement, qui définit son mandat, ses prérogatives, ses moyens et ses obligations dans le domaine de la recherche;

Vu le statut organique du Ministère de l'Éducation Nationale chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui définit son mandat, ses prérogatives, ses moyens et ses obligations dans le domaine de la recherche et son rôle d'appui de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire;

En vertu du mandat de l'Université d'État d'Haïti (UEH) dans le domaine de la recherche conféré par les dispositions transitoires, en date de février 1987 définissant les prérogatives, moyens et obligations dans le domaine de la recherche et son rôle de tutelle de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire;

En vertu du mandat de la FAMV dans le domaine de l'enseignement et de la recherche définissant les prérogatives, moyens et obligations dans lesdits domaines;

En vertu du mandat conféré au CRDA par lettre circulaire du MARNDR en 1983;

En vertu des mandats donnés en matière de recherche aux organismes et instituts (ODVA, INARA, INCA, etc.);

Compte tenu de la situation critique de la recherche en agronomie et développement rural et dans le cadre des efforts récents déjà consentis par le Gouvernement haïtien pour définir une politique de développement agricole (un Plan National d'Investissement Agricole et un Plan Directeur de Vulgarisation Agricole, documents qui reconnaissent le rôle indispensable de la recherche);

Compte tenu de la proposition de réorganisation du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural ;

Le Gouvernement Haïtien / le Premier Ministre / les ministres MARNDR et MEN / le ministre MARNDR, prend/prennent l'initiative de formuler une politique de consolidation de la dimension recherche du système national d'innovation dans les domaines de l'agronomie et du développement rural durable.

## 3. Justification

### 3.1. La situation de l'agriculture haïtienne

Haïti est un pays pauvre de plus en plus peuplé et de plus en plus urbanisé. Il peut s'inspirer de modèles extérieurs pour organiser sa recherche mais doit surtout concevoir un dispositif adapté à ses moyens et contraintes.

S'étendant sur une superficie de 27.750 Km<sup>2</sup>, la République d'Haïti est le troisième pays en superficie de la Caraïbe insulaire après Cuba et la République Dominicaine, avec laquelle elle partage un tiers de l'île d'Hispaniola. Peuplé de 4 millions d'habitants dans les années 60, Haïti vient de franchir le cap des 10 millions<sup>7</sup>, d'où une densité de population de 360 habitants par Km<sup>2</sup>. Jusqu'en l'an 2000, la croissance démographique s'est faite au taux moyen de 2% résultant d'une croissance de la population de 1,4% en zone rurale contre 4% pour les villes. Inversant la tendance de long terme d'accroissement de la population rurale, celle-ci s'est mise à décroître depuis l'an 2000. Cet exode rural a été stoppé -au moins temporairement- par le séisme de 2010 qui a incité 600 000 citadins à revenir dans leurs villages d'origine, chez leurs parents.

Pour ce qui est du niveau de vie de la population, depuis 10 ans le PIB moyen par tête en parité de pouvoir d'achat stagne en dessous de 1100 US dollars par an (base 2005) ce qui correspond à moins de 3 USD par jour<sup>8</sup>. Compte tenu des inégalités dans la répartition des revenus on conçoit qu'une forte prévalence de la pauvreté en résulte, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Pour ce qui est de la production agricole et alimentaire, compte tenu de la dynamique démographique, il y a de plus en plus de personnes « à charge » par producteur et de moins en moins de ruraux susceptibles de contribuer à cette production.

Une partie substantielle de la population rurale vit de revenus extra-agricoles (transferts des émigrés, services, artisanat et construction, commerce).

Compte tenu des caractéristiques morpho-pédologiques, seul 1/3 de la superficie totale serait cultivable, soit 1 million d'hectares. Autrement dit, l'agriculture haïtienne dispose de 0,10 hectare par habitant. Le défi de productivité de la terre comme du travail est grand mais est loin d'être gagné. Globalement, sur les 20 dernières années, la production alimentaire se serait redressée au taux moyen annuel de 1,2%, taux significatif mais malgré tout inférieur à celui de la croissance démographique.

Les dynamiques des processus économiques, sociaux et environnementaux dans lesquelles se déroulent les activités de production agricole **aujourd'hui** sont insuffisamment documentées que ce soit dans leurs grandes tendances ou dans la diversité des terroirs (un recensement général a cependant été réalisé en 2009 dont les données mériteraient un traitement plus approfondi).

Le déficit relatif de l'offre par rapport aux besoins croissants se répercute sur la balance commerciale: les exportations agricoles en volume sont en baisse au taux de -3% par an alors que les importations alimentaires augmentent en volume au taux de + 4,7% par an (toujours sur la même période).

---

<sup>7</sup> Les données chiffrées utilisées proviennent de la base FAOSTAT, les taux mentionnés étant calculés par nous.

<sup>8</sup> Source : base de données WDI de la Banque Mondiale.

En plus de leurs besoins alimentaires les habitants, ruraux comme urbains, ont besoin d'énergie et ont largement recours au bois et au charbon de bois. Ce besoin énergétique ainsi que celui en terre cultivable se sont traduits par une surexploitation des forêts dont la superficie aurait baissé de 15% à raison de -7 600 ha par an (toujours pendant cette même vingtaine d'années).

Néanmoins, vu le bas niveau actuel des performances, les possibilités de progrès vers des systèmes durablement productifs sont indéniables, encore faut-il que les conditions favorables à l'invention de ces nouveaux systèmes soient réunies. Le plan national d'investissement agricole concerne certaines de ces conditions dont les infrastructures routières, la sécurité foncière, les aménagements hydro agricoles et leur gestion, etc. La réduction de la pauvreté comme la relance de l'économie et de l'agriculture mobilisent les institutions financières internationales, diverses agences d'aide et une multitude d'ONG, avec souvent un intérêt spécifique pour l'agriculture. D'autres aspects impliquent une intensification de la coordination interministérielle : le fonctionnement des installations portuaires et leur accessibilité; la promotion des produits agricoles haïtiens par les services diplomatiques et consulaires<sup>9</sup>, les régimes de taxation, etc.

Les systèmes de production agricole sont très variés en fonction de la nature des sols, de leur pente, de leur altitude et de la pluviométrie. La diversité des terroirs est grande, depuis des plaines irriguées jusqu'à des cultures associées sur de fortes pentes en altitude, en passant par des plateaux et des zones de cultures maraîchères. À l'exception de la riziculture irriguée et des cultures maraîchères, ces systèmes de production sont très peu intensifs en intrants, peu productifs mais reposent souvent sur des associations de cultures dignes d'intérêt dans une perspective agro-écologique. Céréales et légumineuses sont très souvent associées, racines, tubercules et plantes pérennes sont mélangées dans des systèmes à caractère agro-forestier. Productions animales et végétales sont en interaction.

Lorsqu'ils adoptent de nouvelles variétés, changent certaines de leurs pratiques, s'organisent autrement, les producteurs innover. Mais ils ne sont pas les seuls engagés dans ce processus. Divers acteurs, publics comme privés, et leurs organisations les accompagnent ou interviennent en amont comme en aval de la production, tout au long des filières. Cet ensemble complexe correspond à un système d'innovation.

### ***3.2 La situation du système d'innovation***

Ce système d'innovation inclut les interactions entre les nombreux opérateurs publics et privés (petits et grands producteurs, commerçants, transformateurs, exportateurs, institutions financières, émetteurs de règles, de normes et de standards, chercheurs) qui au sein de territoires variés, participent des filières agricoles, forestières, d'élevage, et de la pêche (filières vivrières et non vivrières, courtes et longues, artisanales ou agro-industrielles) opérant en Haïti.

#### **3.2.1 Constats**

De nombreux éléments du système d'innovation sont en place. Les paysans haïtiens ont montré leur intérêt pour améliorer leurs méthodes de production en intégrant de nouvelles techniques, de nouveaux outils ou de nouveaux savoir-faire. De même, on observe de nombreuses formes d'innovation dans l'accès au financement rural, dans la vulgarisation, dans l'organisation ou dans les procédures et techniques de transformation, de transport ou de mise en marché.

---

<sup>9</sup> En suivant l'exemple donné notamment par le Consulat d'Haïti à Montréal <http://www.haiti-montreal.org/PDF/LAGRICULTURE%20HAITIENNE.pdf>

De nombreuses dynamiques d'innovation sont portées par les professionnels privés. Ainsi, des agro-fournisseurs font leur propre recherche adaptative sur des dosages d'engrais ou des validations de semences importées, afin d'affiner les paquets techniques qu'ils proposent aux paysans. Ces recherches adaptatives servent aussi de parcelles de démonstration pour les paysans des localités avoisinantes. Des ONG participent à de nombreuses innovations, directement ou avec des organisations paysannes qu'elles ont contribué à renforcer par i) l'organisation de nouvelles chaînes de valeur sur les marchés équitables ou biologiques, qui supposent une réorganisation profonde de la collecte et de la transformation des matières premières ; ii) l'ouverture de nouveaux marchés (équitable et bio) ; iii) l'organisation de la transformation; iv) des recherches adaptatives visant à mettre au point des itinéraires techniques répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique (RECOCARNO sur le cacao, MPP sur l'agro-écologie); v) par des travaux de longue haleine autour de l'amélioration variétale : par exemple, ORE crée des variétés, CRS en importe depuis le CIAT, et les multiplie. De nombreuses organisations paysannes innovent en amont et en aval de la production agricole : mécanisation partagée sous forme de prestation de service, ou encore transformation des produits agricoles (décorticage du paddy). Deux fondations privées de recherche viennent d'être créées. L'une (Chibas) travaille sur les sorghos sucrés en substitution à la canne à sucre afin de minimiser la consommation d'eau, ainsi que sur la production de protéines végétales pour l'alimentation humaine ou animale à partir de jatropha ; l'autre est en voie de constitution et s'appuiera sur un investissement important déjà réalisé à la ferme de Baboen (Projet MARNDR Winner USAID).

Cependant la recherche publique a joué et joue un rôle. En 1988, des chercheurs de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV)<sup>10</sup> ont été les partenaires haïtiens des travaux de recherche sur le fruit de la mouche menés dans les Caraïbes avec l'équipe de recherche de l'USDA dirigée par Dr. Jennifer Sharp<sup>11</sup>. Plus récemment, un système innovant de traçabilité a été mis en œuvre par la même DPV du MARNDR en association avec les exportateurs et producteurs de la filière mangue. Des recherches conduites par le MARNDR (CRDA) se réalisent dans quelques fermes expérimentales (comparaison entre différents modèles de systèmes de production du riz à la ferme de l'ODVA et production de semences de base des principales variétés cultivées dans ce périmètre). Elles concernent essentiellement des recherches adaptatives variétales (doses d'engrais, mutagenèse par irradiation). Les fermes expérimentales récemment réhabilitées servent aussi de support à des recherches financées par le MARNDR-DEFI avec le soutien d'autres opérateurs (tels qu'ORE, fondation Chibas, Université de Quisqueya, projet de la coopération taiwanaise et OXFAM). Aujourd'hui, l'essentiel de la contribution de la recherche publique provient de l'Université d'Etat d'Haïti, par le biais de la FAMV. La FAMV a travaillé sur le plantain dans l'Artibonite, à St Marc et notamment (avec l'appui du CIRAD), sur un paquet technique ayant permis de doubler les rendements du plantain (*Muzaparadisiaca*) dans la plaine de l'Arcahaie. De même des travaux de recherche ont été menés par les enseignants-chercheurs de cette faculté sur la fertilisation des sols dans la Vallée de l'Artibonite, sur la modélisation des crues et le transport des sédiments au niveau du bassin versant de la rivière Cavaillon. D'autres recherches sont en cours concernant l'exploitation du potentiel de fixation symbiotique de l'azote atmosphérique chez les légumineuses à graines comestibles et le traitement des résidus de la culture du bananier pour l'alimentation animale.

---

<sup>10</sup> L'équipe de la DPV était composée notamment de Balthazar Liné, Ophny N Carvil, Guito Laureore et Nicolas Ligondé.

<sup>11</sup> Sharp, Jennifer L.; Ouye, Milton T.; Thalman, Ronald; Hart, William; Ingle, Sammy; Chew, Victor, "Submersion of 'Francis' Mango in Hot Water as a Quarantine Treatment for the West Indian Fruit Fly and the Caribbean Fruit Fly (Diptera: Tephritidae)", *Journal of Economic Entomology*, Volume 81, Number 5, October 1988, pp. 1431-1436.

On note ensuite une forte extraversion du système d'innovation (matériel végétal, assistance technique ...). Ce déséquilibre rend le système dépendant d'innovations produites à l'extérieur du pays, alors que les ressources locales (germoplasmes, mais aussi innovations organisationnelles locales) sont peu exploitées ou diffusées<sup>12</sup>. Il n'existe pas de programme national d'amélioration végétale. Il n'existe pas non plus de stratégie nationale chez les opérateurs publics ou privés de maintenir des banques de germoplasmes. Des embryons existent cependant à Baptiste, Levy, Camp Perrin (ORE), mais ces initiatives mériteraient d'être appuyées et systématisées (identification des origines -de la collecte, de la variété-, rajeunissement des semences ou des plants, création d'une base de données accessible aux potentiels utilisateurs).

Une autre constatation porte sur le manque d'articulation entre les acteurs du système d'innovation, dans les filières, mais sans doute encore plus au sein des territoires<sup>13</sup>.

Enfin, un déficit peut être constaté au niveau de travaux d'analyse récents et publiés sur les pratiques paysannes (cultures associées, modèles de rotation, itinéraires techniques) expliquant le peu d'informations disponibles sur les contraintes de production des systèmes paysans (travail, transport, prix et possibilité de commercialisation, rémunération du travail, commercialisation). Il en résulte logiquement une grande incertitude sur l'adaptation réelle des recommandations et des paquets technologiques proposés pour lever ces contraintes.

### 3.2.2 Des dynamiques stimulantes

Quatre dynamiques ont retenu notre attention : l'exportation sur des signes de qualité, les tentatives de modifier les approches agricoles standard en s'intéressant à l'agro-écologie ou l'agriculture bio, les expériences de mécanisation partagée, les tentatives de création de marchés locaux pour les services de vulgarisation.

L'exportation de produits ayant des signes de qualité. Portés par les Organisations Paysannes (OP) et des Organisations Non Gouvernementales (ONG), le développement de filières de commerce équitable et / ou d'agriculture biologique ont permis de promouvoir des changements structurels : dans les pratiques (notamment de première transformation des matières premières), dans les mécanismes de rémunération souvent plus avantageux que ceux des filières traditionnelles, dans les dynamiques d'organisation, qui permettent l'apprentissage de l'investissement partagé au sein des coopératives, et enfin, dans les investissements sociaux rendus possibles par les ristournes du commerce équitable, et qui pallient un peu aux insuffisances d'investissements publics en zone rurale. D'autre part, comme cités ci-dessus, les opérateurs privés de l'exportation de la mangue de qualité vers les États-Unis ont développé un système de contrôle de qualité et de traçabilité,

---

<sup>12</sup> Un exemple de cette situation est l'amélioration variétale : la société de conseil Papyrus envisage d'importer des variétés de sorgho directement d'Afrique. Le Catholic Relief Service (CRS) importe des variétés de maïs du CIAT via son responsable agricole régional. Il en est de même pour Agrotechnique (semences maraîchères) ou de l'importation de variétés de riz via la coopération taïwanaise (Artibonite et Plaine des Cayes). Le seul contre-exemple connu est celui d'ORE, qui élabore des variétés maïs dont le travail essentiel de recherche variétale est mis sous pression par les demandes de multiplication.

<sup>13</sup> Les tests variétaux sur le taro (*C. esculenta*) à la Ferme Expérimentale de Levy (MARNDR) sont réalisés sans diffusion des résultats au niveau du territoire. Les résultats des recherches sur les dosages d'engrais dans l'Artibonite ne sont pas diffusés dans les autres plaines rizicoles (Fort Liberté, plaine des Cayes ...). Les innovations organisationnelles autour de la mécanisation partagée, si importantes pour augmenter la productivité du travail en limitant les coûts de production, ne sont pas partagées entre acteurs du développement (OXFAM, RECABA dans l'Artibonite). Les résultats de l'expérience de financement de la vulgarisation et de la formation via le système des bons d'accès (« vouchers ») ne sont pas diffusés.

impliquant une modification des modalités de collecte chez les producteurs. Ces ruptures ont été possibles grâce à l'amélioration de la rémunération des producteurs que ces marchés de niche permettent.

L'agro-écologie, l'agriculture biologique. Alors que les paquets techniques diffusés par les organismes de développement restent marqués par les éléments de base de la révolution verte (amélioration variétale, augmentation des doses d'engrais, application de pesticides ...) sans que la disponibilité, ou l'accessibilité de ces produits pour les paysans ne soient garanties, d'autres acteurs développent de nouveaux modèles agricoles, correspondant à des marchés (équitable et biologiques pour l'exportation) ou à des convictions marquées sur le développement rural. On peut ainsi citer l'agro-écologie avec le Mouvement Paysan de Papaye (MPP) ou bien encore le Réseau de Coopératives de Café de la Région du Nord (Recocarno), qui a mis au point un modèle de production de café biologique. Ces innovations sont de véritables ruptures : d'un point de vue méthodologique, elles se basent sur les pratiques paysannes et elles transforment une tradition de faible utilisation d'intrants en atout pour des marchés de niche. Elles ouvrent ainsi des défis de recherche autour de la gestion de la complexité des plantes utilisées, des systèmes de cultures ou d'exploitation, mais aussi sur les protocoles, la rénovation des indicateurs (ex. rendement par hectare remplacé par rendement par pied, ou par la valeur de la production par parcelle de cultures associées rapportée au travail fourni).

La mécanisation partagée. Le passage de la culture totalement manuelle à la mécanisation / motorisation d'une partie des pratiques culturales est un élément clé d'amélioration des revenus paysans, encore faut-il adapter cette mécanisation, la rendre accessible et durable. Ainsi le Réseau des Coopératives du bassin de l'Artibonite (RECABA) a développé un service de mécanisation de la culture du riz. Si les prix pratiqués sont encore hauts (comparés aux charges de mécanisation d'autres pays), ils sont cependant plus faibles que ceux de la concurrence. Ils permettent aussi d'améliorer grandement la productivité du travail, et sont donc des éléments clés de la stratégie de lutte contre la pauvreté rurale. Des expériences similaires ont été stimulées en Haïti par le FIDA, la BID et la Banque Mondiale. Malgré les difficultés initiales les expériences de mécanisation partagée en Haïti sont prometteuses.

La tentative de création d'un marché pour les services de vulgarisation et formation. L'utilisation de « vouchers » pour faciliter l'accès des petits producteurs aux services de vulgarisation et formation est plus récente (voir les projets RESEPAG I et II financés par BM et BID, ainsi que le projet Développement du Nord financé par l'USAID). Via le transfert d'un moyen d'accès et d'un pouvoir de décision vers les producteurs, à travers la cession gratuite mais sélective de bons d'accès (« vouchers »), il s'agit à la fois de stimuler l'accès des producteurs aux services de vulgarisation et de formation tout en créant de nouvelles règles pour ce marché. Ainsi ce programme vise à créer des conditions pour une libre concurrence entre fournisseurs, un libre choix des producteurs et une professionnalisation des filières, à travers l'inscription préalable des fournisseurs et producteurs dans des registres professionnels. Cette innovation financière, institutionnelle et organisationnelle, qui a soulevé bien des controverses lors du passage des intentions à la pratique (par exemple, concernant la définition des critères d'éligibilité aux « vouchers », la réalité du choix entre fournisseurs alors que l'offre est limitée ou peu qualifiée dans de maints endroits et la place réelle donnée aux organisations de producteurs en tant que fournisseurs de services), mérite d'être suivie de près.

Ces ruptures sont remarquables. Cependant, elles se sont déroulées sans appui majeur de la recherche haïtienne. La recherche en agronomie et développement rural, qui partout ailleurs est l'un des nœuds actifs des systèmes d'innovation, a été délaissée pendant des années et ne remplit plus son rôle en Haïti.

### ***3.3 La situation du système de la recherche en agronomie et développement rural***

#### **3.3.1 Constats**

Une analyse du système national de recherche en agronomie et développement rural donne lieu aux constats suivants.

Une lente dégradation des conditions institutionnelles et financières. On constate ainsi : l'absence d'une instance légitime de définition de la stratégie et de l'articulation des différentes activités de recherche; l'absence d'orientations stratégiques; un déficit d'articulation entre les actions publiques et privées menées dans le secteur agricole. A la différence de l'ensemble des pays de la région, Haïti ne dispose pas d'une agence publique spécialisée dans le financement de la recherche. Les compétences des chercheurs Haïtiens sont insuffisamment mises à profit par l'État (par exemple sous forme de conseil, d'auditions parlementaires, d'expertise etc.). Les ressources financières allouées par l'État et le secteur privé à la recherche en agronomie et développement rural restent faibles. Le métabolisme de base de la recherche (masse salariale, infrastructures, équipements de base) n'étant pas assuré, il n'y a que très peu de chercheurs et inciter à la compétition dans ces conditions est particulièrement contreproductif. Les critères et les procédures d'allocation des ressources financières publiques pour la recherche ne reflètent pas de signaux de politique clairs. La recherche mobilise de nombreux métiers, cependant, on constate que de nombreux postes essentiels (cadres scientifiques, personnels de laboratoire, documentation, services d'appui) ne sont pas prévus dans les budgets.

L'absence de statut de l'enseignant chercheur et l'absence de conditions de travail attractives ne permettent pas d'attirer les meilleurs talents vers la recherche. Le Centre de Recherche et de Documentation Agricole a perdu une partie de ses ressources humaines lors de son transfert de la FAMV au MARNDR en 1988. Depuis, les ressources financières du CRDA se sont amenuisées, suite notamment aux choix opérés par le Gouvernement d'Haïti et par le MARNDR sous la pression de l'ajustement structurel. Le statut de chercheur n'existant pas au niveau du MARNDR, les chercheurs du CRDA, afin de progresser dans leurs carrières, ont opté pour la prise de responsabilité ou le départ vers les projets des ONG ou ceux des organismes publics multilatéraux ou bilatéraux (BID, BM, FAO, IICA, USAID, ACDI, AFD ...).

Au niveau de la FAMV, depuis 1986, les conditions salariales peu attractives conduisent parfois les professeurs à réaliser des activités d'appoint au détriment de leur investissement dans la recherche. L'érosion du pouvoir d'achat des professeurs d'Université a en effet amené leurs tutelles à accepter qu'ils développent des activités rémunérées pour leur propre compte hors de leur Université (consultations, cours dans les Universités privées). Dans la pratique, c'est la part effective du temps de travail dédié à la recherche qui a eu tendance à diminuer. La reconnaissance d'un statut d'enseignant chercheur est une condition nécessaire pour inverser cette dynamique : elle devra cependant se traduire par l'effectivité du travail scientifique (mesurée par les extrants : publications, bien sûr, mais aussi animation scientifique, encadrement d'étudiants de masters et de doctorats) et, en cas d'augmentation significative de conditions salariales, par le fait que les prestations éventuellement réalisées par les enseignants chercheurs ne soient pas appropriées de manière individuelle, mais reviennent à leurs organismes de rattachement comme il est aujourd'hui usuel dans de nombreux organismes de formation ou de recherche. Depuis 1986, l'attribution préférentielle des fonds de l'aide internationale aux ONG, au détriment des institutions de l'État, a aussi contribué au déclin de la recherche publique.

Ce déclin de la recherche publique n'a pas été contrebalancé par un essor de la recherche privée. La faiblesse de la recherche et de l'enseignement supérieur public a laissé l'espace favorable à

l'émergence d'initiatives privées, tant au niveau de l'enseignement (Universités privées) que de la recherche (Chibas). Cependant, les universités privées limitent le prix de l'inscription pour les familles des élèves et la masse salariale de personnel permanent. Les professeurs vacataires ne font pas de recherche, du moins pas dans le cadre de l'université privée qui recrute temporairement leurs compétences. Les quelques professeurs permanents peuvent en faire lorsqu'ils ne sont pas en charge de responsabilités (décanat, rectorat ...). Ce modèle économique est fragile (capacité financière limitée des familles des étudiants, forte dépendance des transferts financiers de l'Etat). Comme dans l'Université publique, l'absence d'investissement dans la recherche peut poser à terme le problème du non renouvellement des contenus de formation. La récente initiative du Ministère de l'éducation visant à créer un mécanisme d'accréditation de toutes les universités ne peut que les inciter à redoubler d'attention sur la qualité de l'enseignement et sur la relation vertueuse entre recherche et enseignement.

Les efforts de recherche non-gouvernementaux sont rares. L'Organisation pour la Réhabilitation de l'Environnement (ORE) a ouvert la voie (depuis 1985), suivie par Chibas (2011) et tout récemment le projet de création d'une fondation privée, à partir de l'expérience du projet MARNDR USAID Winner (2013). Leurs statuts sont variés (ONG pour ORE, fondation à caractère scientifique pour les deux autres). Leurs ressources humaines sont de talent, mais limitées en nombre. En absence de marchés vigoureux pour leurs produits et services, leurs modèles économiques sont aujourd'hui dépendants de contrats avec l'Etat (souvent au travers des projets mis en place par la communauté internationale). Comme ailleurs, on observe la tendance des bailleurs à ne financer que les coûts incrémentaux des projets, ce qui ne permet pas d'assurer le fonctionnement de l'ensemble du métabolisme de base de la recherche. Les déboursments sont plus souvent conditionnés à la justification des dépenses («input based management»), qu'à la production de résultats («output and impact oriented management»).

Du point de vue de l'articulation entre recherche et besoins exprimés par le système d'innovation, on observe: i) un déficit de programmes de recherche orientés formellement vers le secteur agricole au sein des universités; ii) l'absence d'études de terrain récentes permettant de comprendre les évolutions du monde rural haïtien et ses nouveaux besoins en termes de résultats de recherche ; iii) l'absence d'études prospectives permettant d'anticiper sur des évolutions futures ; iv) un déficit de diffusion et de vulgarisation des résultats de recherche, en particulier de la part des organismes publics (besoin de renforcement des supports de valorisation de la recherche, capitalisation - diffusion des résultats, dialogue avec la société).

A de rares exceptions, la voix des chercheurs haïtiens dans les débats nationaux et internationaux n'est pas audible. On observe ainsi : i) une connexion encore faible des chercheurs haïtiens aux réseaux scientifiques nationaux et internationaux; ii) le déficit d'espaces et de mécanismes financiers et institutionnels facilitant des rencontres entre chercheurs haïtiens et étrangers.

### **3.3.2 Des atouts pour une relance de la recherche**

Toutefois, il existe des atouts importants sur lesquels s'appuyer pour relancer la recherche en agronomie, ressources naturelles et développement rural en Haïti.

Un patrimoine riche d'expériences et de ressources humaines formées. Ainsi : i) les acquis des expériences de recherche déjà lointaines réalisées dans les centres de recherche-formation développement (centre de Madian Salagnac, ferme de Lévy) qui ont donné lieu à des innovations et publications déterminantes et majeures dans le secteur ; ii) les résultats des recherches adaptatives menées par ORE; iii) l'existence hors de l'enseignement supérieur et de la recherche d'enseignants-chercheurs seniors en activité et de jeunes professionnels à la curiosité intellectuelle affirmée, intéressés à faire de la recherche notamment au travers d'études supérieures poussées; iv) le besoin

exprimé de capitalisation des expériences réalisées dans le cadre des projets de développement mis en œuvre au cours de ces dernières années ; v) l'existence d'infrastructures d'enseignement et de recherche (salles de cours, laboratoires, centres expérimentaux agricoles) même si certaines d'entre elles sont rudimentaires ; vi) des initiatives et demandes au sein du système d'innovation

Des activités de recherche menées malgré tout au sein des composantes recherche-vulgarisation des projets, en particulier ceux financés par la coopération internationale. On observe ainsi : i) de nombreuses demandes adressées au monde de la recherche, de la part des enseignants, de réseaux internationaux de recherche, des organisations de producteurs familiaux, de moyens et grands entrepreneurs, de groupes économiques opérant dans les agro-industries pour obtenir des conseils et idées pour améliorer la productivité ainsi que des cadres compétents; ii) des investissements réalisés par certains entrepreneurs dans l'innovation et l'expérimentation.

Des partenariats et investissements pour le futur. On observe ainsi : i) l'existence de diverses relations de partenariat entre des centres de recherche et universités étrangères et des institutions haïtiennes; ii) une prise conscience de plus en plus partagée de l'importance de la recherche; iii) l'intérêt renouvelé des partenaires financiers et techniques de la coopération internationale pour le fonctionnement du système national d'innovation et en particulier pour la recherche en agronomie et développement rural (voir ainsi le partenariat avec le Pôle de Recherche Agro-environnementale de la Martinique, le partenariat de coopération technique et de formation avec Cuba, la récente initiative CORDAH<sup>14</sup> financée par l'IRDC et administrée par l'IICA, les efforts des projets MARNDR/RESEPA et MARNDR/DEFI en cours).

Comme la plupart des activités en Haïti, la recherche a été touchée par les impacts, souvent cumulatifs, des douloureux événements qui ont affecté l'histoire récente du pays (événements telluriques, climatiques, socio-politiques). Certaines leçons ont été tirées de cette forte exposition aux crises (voir la mise en ligne « clouding » de données essentielles stimulée par le MARNDR, à travers le projet RESEPA; la décentralisation des activités de recherche appuyée par le MARNDR, à travers le projet DEFI). Cependant d'autres éléments méritent d'être pris en compte. Les chercheurs ont un devoir d'explication concernant les expérimentations en cours et les centres peuvent envisager d'explorer de nouvelles modalités de fonctionnement pour rendre service aux populations riveraines. Il convient d'éviter l'ultra-spécialisation et au contraire de favoriser certaines formes de duplication (redondance).

Alors qu'une proposition de politique se doit d'être construite sur mesure afin de prendre en compte ces spécificités, l'histoire récente des expériences de montage de systèmes de recherche dans d'autres pays peut enrichir nos réflexions.

---

<sup>14</sup> Consortium de Recherche pour le Développement de la Recherche en Haïti (CORDAH, créée en 2012). Le CORDAH assure un co-financement de projets de recherche (de l'ordre de 30.000 dollars US par projet). Le CORDAH finance aussi des bourses partielles pour des études de master et de doctorat. Une réflexion est en cours au sein du projet concernant le rôle que pourrait jouer le CORDAH en cas de transition vers la création de l'ANARAD. Plusieurs personnes ressource mobilisées lors de la conception et gestion du CORDAH sont co-auteurs de ce document de proposition de politique et ont partagé leur expérience en vue de la future opération de l'ANARAD.

### 3.3.3 Quatre leçons essentielles des expériences menées dans d'autres pays

La recherche agronomique a connu plusieurs vagues d'intérêt (et donc de reflux) et de multiples formes d'investissements au cours des 50 dernières années. Des leçons peuvent en être tirées : parmi celles-ci, 4 peuvent être d'intérêt pour Haïti.

La première concerne les expériences de financement international de grands projets de renforcement des Centres nationaux de Recherche Agronomique, particulièrement en Afrique subsaharienne<sup>15</sup>. Ils étaient caractérisés par la construction de bâtiments, l'achat de véhicules et le recrutement de jeunes chercheurs, sur la base d'un emprunt de long terme à des taux bas. 5 à 10 ans après, on note une difficulté à entretenir les bâtiments, une quasi impossibilité à renouveler les véhicules et le départ de nombreux jeunes chercheurs vers les Universités ou d'autres institutions régionales ou internationales où les conditions de rémunération sont plus attractives. On peut en déduire logiquement que **les statuts des chercheurs et enseignants chercheurs doivent être attractifs, que le financement du métabolisme de base de la recherche agronomique (salaires, entretien des infrastructures) doit être assuré sur le long terme sur un budget national** (pour éviter les flux et reflux de l'Aide Publique au Développement). Une publication de l'ASTI (Beintema *et al.*, 2012) faisant une rétrospective du financement de la recherche agronomique montre **l'importance de la constance du financement de la recherche agronomique et de son ciblage clairement défini**<sup>16</sup>.

La seconde leçon concerne l'articulation entre les Universités et les Centres nationaux de Recherche Agronomique. Selon l'histoire institutionnelle des pays, deux grandes trajectoires d'organisation de la recherche agronomique peuvent être identifiées. La première fait jouer au système universitaire un rôle central dans le système d'innovation, en lui donnant un mandat classique de préparation des ressources humaines, mais aussi de recherche (parfois en ayant deux types d'Universités, celles de recherche, et celles de préparation professionnelles des futurs actifs) et d'articulation avec le secteur privé qui finance des programmes de recherche mais aussi des chaires d'enseignements via des fondations. Cette trajectoire est dominante dans les pays anglo-saxons. La seconde trajectoire organise la recherche à la fois dans les Universités et dans des Instituts nationaux de recherche thématique. Cette structuration est majoritaire dans le monde francophone, mais aussi dans la plupart des pays centralisés (Chine par exemple) (<sup>17</sup>). Elle est performante dans le cadre de grands programmes publics d'investissements de long terme (CEA, INSERM, INRA en France). **La tendance globale est un rapprochement de ces deux trajectoires afin de maximiser les synergies (des chercheurs pouvant être d'excellents enseignants, et les enseignants pouvant améliorer la qualité de leur enseignement par une plus grande proximité avec le monde de la recherche).**

La troisième leçon peut être tirée des différentes dynamiques d'implication des producteurs et de leurs organisations dans l'orientation, la mise en œuvre et l'évaluation de la recherche agronomique. D'une part, les difficultés des Institutions Nationales de Recherche (en Amérique Centrale, par exemple), d'autre part les avancées de la recherche opérationnelle issue de l'industrie se traduisant dans le domaine agricole par les avancées conceptuelles de la Recherche-Action, ont remis les producteurs au cœur du processus d'innovation. Les conclusions que l'on peut tirer sont que (i) les paysans déploient leurs capacités d'innovation pour peu que leur environnement y soit propice, (ii) que la recherche agronomique gagne à les solliciter<sup>18</sup> et (iii) que la structuration des innovations par la recherche est indispensable pour transformer la richesse empirique des expérimentations paysannes en savoirs génériques extrapolables. Plus généralement, la recherche de synergie entre la

<sup>15</sup> Voir publication IFPRI de 2011 à : <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/asti2011fsfr.pdf>

<sup>16</sup> Beintema *et al.*, 2012 ASTI Global Assessment of Agricultural R&D Spending. IFPRI 24 p.

<sup>17</sup> Meek *et al.*, 2009, Higher Education, Research and Innovation : Changing Dynamics. UNESCO.

<sup>18</sup> Hocdé, H. and B. Miranda (2000). Intercambios, IICA/CATIE

recherche et les secteurs productifs devient une priorité dans tous les systèmes nationaux de recherche et d'enseignement supérieur.

La quatrième leçon a trait à la globalisation rapide de la recherche. L'amélioration de la circulation des informations par internet, la baisse relative du coût des transports internationaux favorisent l'émergence d'une communauté mondiale de la recherche. Les scientifiques sont à la fois partie prenante (par leur participation à la définition de programmes internationaux de recherche) et dépendants de cette mondialisation (à cause de l'évolution des modes de financement de la recherche, de plus en plus souvent transnationaux et compétitifs). Au vu des asymétries entre systèmes nationaux de recherche agronomique, leur organisation en réseaux régionaux devient une nécessité pour créer des économies d'échelles, favoriser les interactions et peser sur les dynamiques mondiales. La recherche agronomique est particulièrement exemplaire en ce sens avec des fora régionaux de la recherche agronomique qui peuvent être des interlocuteurs importants pour les bailleurs internationaux. Il en résulte que chaque pays doit développer une capacité d'insertion dans la communauté scientifique internationale s'il veut être associé<sup>19</sup> à des programmes internationaux de recherche, et peut mutualiser certaines recherches ou fonctions de la recherche avec des pays voisins. A cause des vicissitudes récentes de son histoire, Haïti possède une diaspora scientifique importante qui lui donne des atouts pour développer un mode original d'insertion dans cette communauté scientifique internationale.

### **3.3.4 Enjeux pour la recherche en agronomie, ressources naturelles et développement rural en Haïti**

La recherche devra ré-apprendre à travailler en articulation avec les différents acteurs du système d'innovation, en particulier avec ceux dont l'accès aux savoirs et connaissances est le plus restreint, dans une perspective de réduction des asymétries et des inégalités. Ce faisant, la recherche devra maintenir sa raison d'être, celle d'un acteur à part entière, avec son autonomie et sa liberté de penser.

Comme cela a été dit maintes fois pendant les « années Salagnac », et réitéré lors de l'atelier « Vers une stratégie de vulgarisation agricole et rurale en Haïti » organisé par le MARNDR en Novembre 2010, avec l'appui de la Banque Mondiale à Santo Domingo, le deuxième enjeu du système de recherche en agronomie, ressources naturelles et développement rural est d'ordre théorique et méthodologique. Il s'agit de passer d'une approche linéaire, marquée par la commande<sup>20</sup>, où la recherche est conçue comme la source principale des innovations, qui sont ensuite diffusées par la vulgarisation agricole aux paysans, à une vision systémique de travail en réseau, où la recherche interagit de manière modeste mais active avec de multiples autres acteurs produisant eux aussi des innovations.

Le troisième enjeu majeur, au vu de l'âge de la « génération Salagnac/CRDA /FAMV » du début des années 80, c'est de consolider une masse critique de nouveaux chercheurs motivés et compétents.

---

<sup>19</sup> Et non pas simplement choisi comme terrain d'observation par des scientifiques étrangers

<sup>20</sup> Il est évident qu'en situation de crise (sanitaire) la régulation par la commande peut avoir des effets bénéfiques. Cependant, dans toute autre situation, la régulation entre pairs est justement ce qui caractérise la production de savoirs.

## 4. Objectifs de la politique

En premier lieu, répondre aux besoins des acteurs du système d'innovation en agronomie, ressources naturelles et développement rural en vue d'obtenir des produits sûrs, de qualité et en quantité, de contribuer à une agriculture durable et de réduire les inégalités et les asymétries.

Deuxièmement, créer une masse critique de chercheurs compétents et motivés dans les domaines de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural.

En troisième lieu, permettre au MARNDR de jouer pleinement son nouveau rôle dans le système d'innovation, incluant la mise en œuvre d'activités spécifiques de recherche relevant du domaine stratégique du MARNDR.

Quatrièmement, rendre attractifs les métiers de la recherche agronomique en créant des conditions de travail adéquates, en respectant la sphère d'autonomie relative des chercheurs et en prolongeant l'horizon de planification des équipes de recherche.

Ces objectifs peuvent être atteints en mettant en place deux instruments de politique complémentaires : Instrument 1. Création de l'Agence Nationale de Recherche pour une Agriculture Durable (ANARAD) ; Instrument 2. Mise en place et consolidation de la Direction de l'Innovation au sein du MARNDR

## 5. Instrument 1. La création de l'Agence Nationale de Recherche pour une Agriculture Durable (ANARAD)

Nous proposons la création de l'Agence Nationale de Recherche pour une Agriculture Durable,

### 5.1 Mission et stratégie

L'ANARAD a pour mission de promouvoir la production de connaissances scientifiques dans le domaine de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural et de veiller à leur diffusion en renforçant les capacités des institutions publiques et privées engagées dans la recherche sur ces thématiques.

La stratégie de l'ANARAD est de recevoir des fonds, de les administrer et de les réallouer dans une perspective pluriannuelle, en respectant les procédures approuvées, en vue de mettre en œuvre des activités d'appui à la recherche et de financer des projets de recherche-formation présentés et mis en œuvre par des opérateurs de recherche-formation publics ou privés, dans une perspective d'agriculture durable, en mettant un accent particulier sur le renforcement des capacités humaines.

### 5.2 Statut juridique

Il est proposé que l'ANARAD soit créée avec un statut d'Organisme Autonome<sup>21</sup> à caractère administratif, culturel ou scientifique chargé d'une activité classique de service public ou de toutes autres missions spécifiques compatibles avec les missions de l'Etat (selon Articles 116, 118 a), 119 1), 119 à 125, Décret portant Organisation de l'Administration centrale de l'Etat, 20 Juillet 2005.

---

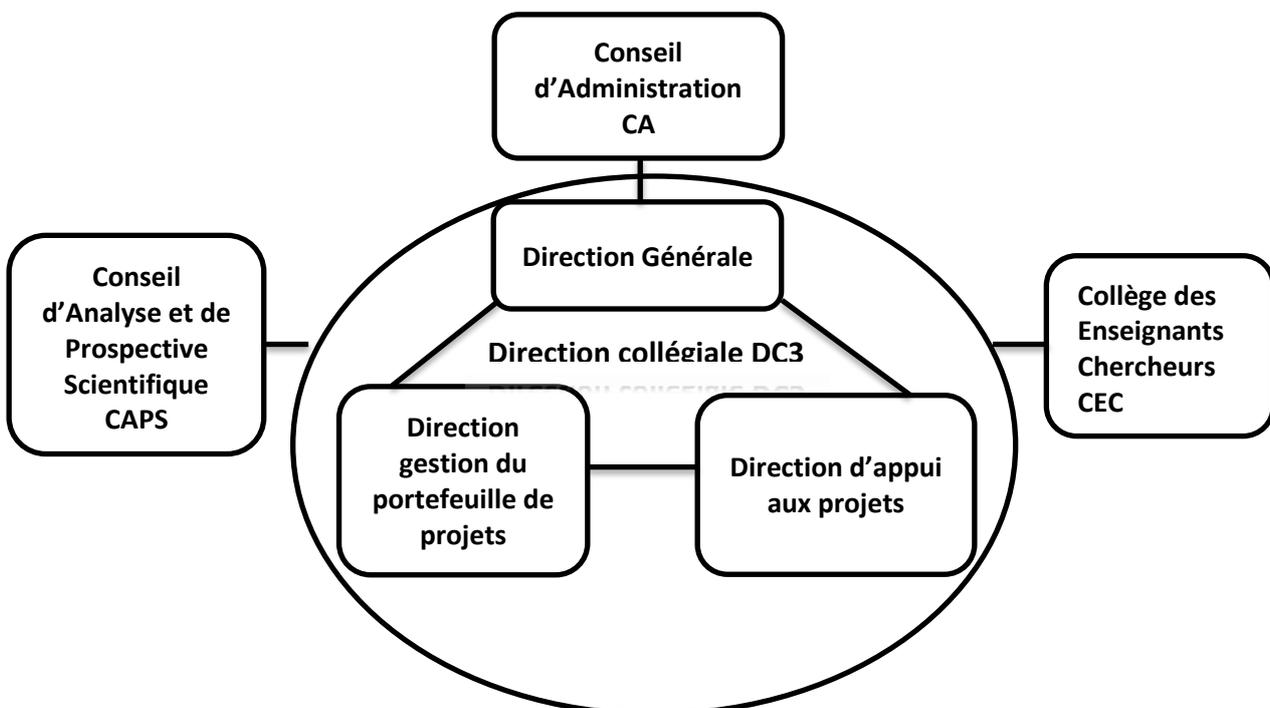
<sup>21</sup> L'essentiel est que le statut finalement adopté soit compatible avec les missions de l'ANARAD ci-dessus mentionnées. L'exercice de ces missions implique une large autonomie (encadrée par des règles du jeu précises), une flexibilité administrative et financière et un horizon pluriannuel de programmation financière (puisque les projets pourront être approuvés pour une durée de 5 ans).

### 5.3 Principes

L'ANARAD fonctionne dans le respect des principes suivants : i) renforcer la masse critique de chercheurs motivés et compétents et stimuler les innovations ; ii) assurer un financement pérenne des activités de recherche, dont une partie substantielle issue du budget national ; iii) lier la programmation de la recherche en agronomie et développement rural aux enjeux majeurs du développement ; iv) créer des synergies par une organisation collaborative du système de recherche à toutes les phases : programmation, mis en œuvre dans des projets de recherche / formation, évaluation, diffusion et capitalisation ; v) favoriser la coopération (avant la compétition) ; vi) renforcer la résilience du système de recherche face aux multiples formes de crises (tellurique, climatique, politique, économique et sociale) ; vii) articuler recherche et enseignement supérieur ; viii) professionnaliser le système de recherche en mettant l'accent sur la formation initiale et continue et la création de conditions attractives pour l'exercice des métiers de la recherche (statut de l'enseignant-chercheur, évolution de carrière, grilles de salaire) ; ix) L'ANARAD n'est pas opérateur de recherche : certaines activités transversales (fonctionnement d'une instance de pilotage scientifique, d'une instance délibérative de programmation, d'une direction collégiale, d'un appui à la recherche et d'une gestion du portefeuille de projets), peuvent être menées par le personnel de l'ANARAD avec des fonds dédiés, mais la réalisation même de projets recherche-formation relève des opérateurs de recherche ; x) L'ANARAD a une structure légère qui s'appuie sur les compétences opérationnelles des opérateurs de recherche.

### 5.4 Organisation de l'ANARAD

L'Agence Nationale de la Recherche pour une Agriculture Durable est un organisme autonome administré par un Conseil d'Administration (CA). Elle comporte en plus un Conseil d'Analyse et de Prospective Scientifique (CAPS), un Collège des Enseignants-Chercheurs (CEC) et une Direction Collégiale tripartite (DC3) composée d'une direction générale, d'une direction de la gestion du portefeuille des projets (incluant un service financier et comptable ainsi et celui chargé de la gestion scientifique) et d'une direction d'appui aux projets (incluant un service de renforcement des capacités et celui chargé de la diffusion et des relations avec la société).



## **5.4.1 Le Conseil d'Administration(CA) de l'ANARAD**

### **5.4.1.1 Les rôles du CA**

Le conseil d'administration (Article 136 du décret du 20 juillet 2005) : i) Définit la politique générale et les objectifs stratégiques de l'ANARAD ; ii) Détermine les orientations, et les activités de l'organisme, et veille à leur mise en œuvre ; iii) Supervise les activités générales de l'institution ; iv) Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'organisme, et règle, par ses délibérations, les affaires le concernant ; v) Procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ; vi) Adopte les règlements internes de l'organisme ; vii) Approuve, sur recommandation du Directeur Général, la nomination et la révocation des cadres supérieurs de l'institution ; viii) Approuve et révisé, le cas échéant, le manuel de procédures qui comprendra les normes de fonctionnement de l'institution ; ix) Propose toute modification relative aux missions confiées à l'institution et à sa structure organisationnelle ; x) Approuve les plans et programmes d'action, ainsi que le budget annuel de l'institution, et décide des mesures correctives jugées nécessaires dans le cadre du programme d'action ; xi) Approuve les rapports trimestriels sur la situation financière de l'institution ; xii) Approuve les rapports mensuels de gestion de l'institution ; xiii) dans la perspective de stimuler les apprentissages au sein de l'ANARAD il approuve les rapports annuels d'auto-évaluation de la DC3.

### **5.4.1.2 Composition du CA**

Le Conseil d'administration est composé de 3 à 9 membres. Il est présidé par le titulaire du Ministère de Tutelle ou par son représentant. Les membres seront de nationalité haïtienne, et répondent à tous les critères indiqués à l'article 137 du décret du 20 juillet 2005. Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelables une fois, par une circulaire du ministère de tutelle. Les membres doivent avoir des connaissances particulières de la réalité agraire haïtienne dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

### **5.4.1.3 Mode de fonctionnement du CA**

Le CA se réunit en session ordinaire quatre fois par an<sup>22</sup> et en session extraordinaire sur convocation du ministre de tutelle.

## **5.4.2 Le Conseil d'Analyse et de Prospective Scientifique (CAPS)**

### **5.4.2.1 Rôles du CAPS**

Le CAPS propose au CA des priorités de recherche sur la base (i) d'un état des lieux de l'agriculture haïtienne et de son contexte national et international ; (ii) des scénarii de l'agriculture haïtienne à moyen et long terme ; iii) des objectifs de développement du gouvernement. Il en déduit les besoins de compétences scientifiques génériques nécessaires au niveau du pays. Le CAPS produit des synthèses largement diffusées.

### **5.4.2.2 Composition du CAPS**

Le CAPS est composé de 7 membres, renouvelables par tiers tous les 3 ans.

---

<sup>22</sup> Dans l'article 140 du Décret du mercredi 20 Juillet 2005, il est précisé que les CA des organismes autonomes se réunissent au moins une fois par mois en session ordinaire. Vu le risque de voir s'estomper le domaine de responsabilité exécutive de la Direction Collégiale (DC3), nous proposons que le CA se réunisse 4 fois par an (une réunion par trimestre, au moins durant les 3 premières années de mise en route de l'ANARAD). Par la suite la fréquence des réunions du CA pourra être ramenée à deux fois par an, sur proposition du Ministre de Tutelle.

Les membres du CAPS doivent avoir des profils complémentaires quant à: la connaissance de la réalité agraire haïtienne dans ses dimensions économique, sociale et environnementale; l'analyse prospective, la planification stratégique; l'expérience internationale; l'expérience en gestion de la recherche.

Les membres du CAPS sont nommés par le CA, (i) pour la constitution, sur proposition d'un panel scientifique ad hoc à majorité haïtienne, et (ii) pour le renouvellement, sur proposition de la direction collégiale par cooptation.

### **5.4.2.3 Mode de fonctionnement**

Dans la première année, des expertises contractuelles pourront être mobilisées pour établir l'état des lieux de l'agriculture haïtienne et discuter les scénarios envisageables. Une synthèse sera effectuée par le conseil, et sera partagée avec le Collège d'enseignant chercheurs (CEC, cf. infra). Par la suite, le Conseil procédera aux actualisations des réflexions, en se réunissant une fois par an, en articulation avec les rencontres annuelles du Collège des Enseignants Chercheurs (CEC).

## **5.4.3 Le Collège des Enseignants Chercheurs (CEC)**

### **5.4.3.1 Rôles du CEC**

Les rôles du CEC sont : i) mettre en débat les projets de R&F présentés (voir définition d'un projet R&F ci-après) ; ii) mettre en débat les activités d'accompagnement des projets à programmer (formation, animation scientifique, sites Web, diffusion des résultats, dialogue avec la société) ; iii) suggérer des modifications au manuel de procédures de l'ANARAD ; iv) transmettre les résultats des délibérations à la Direction Collégiale DC3 pour décision.

### **5.4.3.2 Composition du CEC**

Le CEC est composé de l'ensemble des personnes ayant une activité de recherche / formation, susceptibles de s'engager dans un projet collaboratif de recherche formation (R&F), inscrites sur les listes de diffusion de l'ANARAD et actifs dans les échanges.

### **5.4.3.3 Mode de fonctionnement du CEC**

En créant une instance de débats réunissant l'ensemble de la communauté de recherche, le CEC répond à trois besoins essentiels. Le premier est celui de consolider la confiance entre équipes portant des projets de recherche-formation. Le deuxième est celui de promouvoir la collaboration entre équipes tout en assumant des obligations et des responsabilités. Le troisième est celui de promouvoir la qualité des projets.

Le CEC fonctionne sur la base d'une réunion annuelle de 5 jours, sur invitation (sauf la première année, où la participation doit rester largement ouverte) et en présence de la direction collégiale de l'ANARAD.

La session annuelle du CEC sera en principe organisée comme suit : i) information sur les réflexions du CAPS; ii) présentation et discussion des activités de R & F en cours ou récentes ; iii) présentation et discussion d'idées de nouveaux projets de R & F ; iv) présentation et discussion de nouveaux projets de R & F ; v) session jeunes chercheurs (candidats à thèses, post-doc) ; vi) séminaires de formation en sessions parallèles ; vii) conférence en rapport avec les réflexions du CAPS ; viii) identification et répartition des activités annuelles d'accompagnement des projets ; ix) élaboration et approbation de la synthèse des délibérations ainsi que des dossiers de demandes de financement pour transmission à la Direction Collégiale.

## **5.4.4 La Direction Collégiale (DC3) de l'ANARAD**

### **5.4.4.1 Rôles de la DC3**

Le Directeur Général fait office de secrétaire exécutif du CA de l'ANARAD. Au sein de la Direction Collégiale, le DG est responsable de la gestion financière.

La Direction collégiale a pour rôle : i) la gestion des ressources ; ii) la préparation / mise à jour annuelle du programme pluriannuel (dans le cadre d'une approche « rolling planning ») ; iii) l'établissement du rapport scientifique et financier des activités annuelles ; iv) la mobilisation des ressources auprès du Trésor Public et des bailleurs de fonds ; v) la gestion des ressources collectées ; vi) l'allocation des ressources selon les conditions spécifiées dans le manuel de procédures ; vii) appuyer l'organisation du CEC, recevoir de la part du CEC la synthèse des délibérations et les dossiers y relatifs ; viii) l'approbation des projets à financer (sur avis d'un panel d'experts) ; ix) l'animation des fonctions d'accompagnement des projets ; x) assurer les relations extérieures notamment l'articulation avec le système national d'innovation, la concertation avec les institutions opératrices de recherche et avec la communauté scientifique internationale ; xi) promouvoir l'ANARAD ; xii) superviser la gestion du portefeuille de projets (gestion administrative et gestion scientifique) ; xiii) superviser les activités transversales en appui aux projets (animation scientifique, renforcements des capacités, capitalisation / communication / diffusion et dialogue avec la société) ; xiv) transmettre les suggestions de modification du manuel de procédures reçues de la part du CEC au CA ; xv) préparer un rapport annuel d'auto-évaluation de la DC3 destiné au CA.

### **5.4.4.2 Composition du DC3**

La direction collégiale est composée de 3 personnes, renouvelables par tiers tous les 2 ans. L'un des membres de la direction collégiale assume la fonction de Directeur Général. Les deux autres assument respectivement les fonctions de direction de gestion du portefeuille de projets (incluant le service financier et comptable et la gestion scientifique des projets) et de direction d'appui aux projets (incluant le renforcement des capacités, la diffusion des résultats et les relations avec la société).

Les membres du DC3 doivent avoir des profils complémentaires quant à : connaissance de la réalité agricole haïtienne dans ses dimensions économique, sociale et environnementale ; expérience dans l'animation de collectifs ; expérience internationale ; gestion de la recherche ; capacité de lever des fonds ; communication.

Les membres du DC3 sont nommés par les tutelles, i) pour la constitution initiale, sur proposition d'un panel de 5 scientifiques dont la majorité est haïtienne, choisis en qualité par les tutelles dans 5 institutions différentes ; ii) pour le renouvellement, sélectionné et proposé par la DC3

### **5.4.4.3 Mode de fonctionnement du DC3**

La DC3 assume les fonctions pour lesquelles elle a des compétences et de la disponibilité. Dans les autres situations, elle pourra contractualiser des chargés de mission, déléguer des missions ou sous-traiter, selon les règles proposées dans le manuel de procédures de l'ANARAD.

## ***5.5 Dépenses éligibles au financement par l'ANARAD***

Les dépenses éligibles au financement par l'ANARAD sont regroupées ainsi : i) dépenses en relation avec les activités d'appui transversales sous responsabilité directe du personnel de l'ANARAD (celui-ci pouvant les réaliser directement, ou à travers des chargés de mission mis à disposition par des tiers ; ou via une sous-traitance) ; ii) dépenses en relation avec la mise en œuvre de projets de recherche/formation.

### **5.5.1 Dépenses en relation avec des activités transversales d'appui aux projets**

Ces dépenses en activités transversales d'appui seront plus importantes lors des premières années de mise en marche de l'ANARAD, car il s'agit de donner un appui à la conformation d'un portefeuille de projets de qualité. Au fur et à mesure du renforcement des capacités, ces dépenses diminueront car elles seront pour la plupart prises en compte dans les budgets mêmes des projets, directement gérés par les opérateurs.

Sont éligibles pour financement les dépenses suivantes : i) les coûts salariaux du personnel à temps partiel de l'ANARAD ; ii) l'organisation et mise en œuvre des rencontres annuelles du CEC ; iii) les rencontres du CAPS et la réalisation de travaux d'analyse et de prospective lui permettant d'exercer le pilotage scientifique dans les domaines de l'ANARAD et selon les conditions fixées par le manuel de procédures ; iv) les formations hors projet R&F (écoles chercheur, école d'été, séminaires de formation de formateurs ; l'animation scientifique (organisation de colloques inter projets, etc.) ; la communication ; la mise en place ou la consolidation d'un site Web.

### **5.5.2 Dépenses en relation avec la mise en œuvre de projets de recherche-formation**

Sont éligibles pour financement par l'ANARAD : i) les infrastructures et équipements (frais d'utilisation, de réhabilitation et de renouvellement ...) en lien avec la problématique de recherche traitée; ii) les salaires du personnel sous contrat à durée déterminée (chercheurs et personnels d'appui spécialisés), l'apport équivalent, au prorata du temps alloué au projet, pour les chercheurs avec contrat de durée indéterminée déjà recrutés par l'opérateur de recherche ; iii) des frais d'administration ; iv) les frais de déplacement ; v) l'organisation et la participation à des séminaires et colloques ; vi) les bourses de formation ; vii) lorsque, lors de la présentation au CEC, un projet présenté est jugé pertinent et innovant, mais insuffisamment argumenté, des activités précises aidant à la maturation du projet peuvent être financées (dépenses liées à l'organisation d'un atelier d'écriture, ...). La production de résultats pré-agrées suscite les déboursements de la part de l'ANARAD.

### **5.5.3 Définition d'un projet de recherche-formation R&F**

Un projet de recherche financé par l'ANARAD vise à créer/renforcer des liens entre la recherche et les autres acteurs du système d'innovation. Pour rappel, le système d'innovation inclut les interactions entre les nombreux opérateurs publics et privés (petits et grands producteurs ; commerçants ; transformateurs ; exportateurs ; institutions financières ; émetteurs publics et privés de règles, de normes et de standards ; chercheurs) qui au sein de territoires variés, participent des filières agricoles, forestières, d'élevage, et de la pêche (filières vivrières et non vivrières, courtes et longues, artisanales ou agro-industrielles) opérant en Haïti. L'ANARAD veillera à la qualité de ces liens tout au long du cycle de projet de chacune des opérations financées, depuis la conception, la mise en œuvre, jusqu'à la diffusion des résultats finaux et l'évaluation des impacts.

A travers le financement de chaque projet de recherche, l'ANARAD vise à créer et renforcer des liens entre équipes de recherche en provenance de centres de recherche et formation variés : nationales ou étrangères ; de province ou de la capitale ; privées ou publiques.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'ANARAD tout projet de recherche-formation éligible pour financement répondra aux caractéristiques suivantes : i) un projet de recherche formation traite une question de recherche précise, répondant à un besoin exprimé par un acteur appartenant au système d'innovation et s'inscrivant dans les grandes priorités retenues par l'agence ; ii) il favorise le

renforcement des compétences des participants au projet ; iii) il favorise le travail multi institutionnel (au sein du système de recherche comme du système d'innovation en associant chercheurs et organisations de producteurs et agro-industries, organismes de vulgarisation, institutions financières, entités de régulation et autres opérateurs du système d'innovation) ; iv) il est préparé par un groupe d'enseignants chercheurs provenant de diverses universités ou centres de recherche (situés à Port-au-Prince, en province, ou à l'étranger); v) il mobilise du temps d'enseignant chercheurs (en CDI ou en CDD), ainsi que des étudiants qui y réalisent un travail diplômant ; vi) il est porté par, et sous la responsabilité d'un enseignant chercheur provenant d'une institution de recherche ou de l'enseignement supérieur (publique ou privée) ; vii) il précise l'état des travaux en cours et antérieurs (national et international; sur la question de recherche et sur les méthodes), le protocole de recherche (qui va faire quoi, quand, comment, et avec quels moyens –enquêtes, expérimentations, analyses ...) ; viii) il identifie les besoins de formation complémentaire pour améliorer la maîtrise des outils et méthodes ; ix) il présente un programme et une planification des coûts établis sur une base paramétrique ; x) il précise les extrants, intermédiaires (chaque année) et finaux ; xi) il peut durer jusqu'à 5 ans ; xii) son avancement est présenté annuellement devant le CEC.

### ***5.6 Le financement de l'ANARAD***

Les sources de financement de l'ANARAD sont : le budget national (Trésor Public); les ressources mises à disposition de la recherche et de l'enseignement supérieur par la communauté internationale via un appui budgétaire fléché ou via un fonds fiduciaire dédié alimenté par l'affectation volontaire du bailleur de fonds d'un pourcentage de ses financements concernant le développement rural; les dons; les contributions volontaires des organisations de producteurs et filières.

## **6. Instrument 2. Mise en place et consolidation de la Direction de l'Innovation DI au sein du MARNDR**

Cette section aborde trois questions essentielles : i) quel sera le rôle du MARNDR dans la mise en lien entre les activités de recherche, la vulgarisation et formation et les acteurs de la production au niveau des filières et des territoires? ii) quel sera le rôle du MARNDR dans la recherche, la vulgarisation et la formation?

Suite aux discussions durant et après les Assises de la Recherche en avril 2013, le MARNDR a retenu l'idée, innovante en elle-même, de la mise en place d'une Direction de l'Innovation au sein du ministère. La proposition de réorganisation du Ministère incorpore cette proposition sans toutefois en préciser tous les contours. Ce texte vise à renseigner quelques éléments concernant les missions et les rôles de la DI, sans anticiper sur les implications organisationnelles précises en termes de dotation de moyens humains, matériels et financiers.

La création de la DI s'inscrit dans la continuation des réflexions menées au sein du MARNDR, sur les nouveaux liens entre recherche, vulgarisation et formation au sein de systèmes d'innovation multi-acteurs. Elle s'inscrit de même dans le recentrage du MARNDR autour de rôles de régulation d'une part, de facilitation d'autre part, sans toutefois exclure la réalisation de certaines activités qui relèvent du domaine stratégique de l'État ou de la production de biens publics nécessaire au développement rural.

La mission de la Direction de l'Innovation est de renforcer les synergies entre les activités de recherche, de formation et de vulgarisation menées par des opérateurs publics ou privés, ou par des directions du Ministère, avec les activités menées par les acteurs de la production au sein du système d'innovation haïtien. En principe, la Direction de l'innovation ne jouera pas elle-même un rôle

d'opérateur de recherche, de vulgarisation ou de formation. Cependant, elle pourra porter des projets de recherche toutes les fois que les intérêts stratégiques du secteur l'exigeront. Rentrent dans le cadre de ces considérations : i) les recherches demandant des temps longs ou contribuant à préserver la nature publique d'un bien ou d'une ressource (constitution et préservation de collections de germoplasme, de centres de données, ...) ; ii) les recherches visant à la protection sanitaire, la qualité des aliments, la préservation des ressources naturelles, la prévention et correction des iniquités et asymétries; iii) les recherches qui permettraient de fournir des points de vue complémentaires (contre-expertise pouvant corriger des biais dans le choix des options technologiques) par rapport aux recherches menées par le seul secteur privé. Dans la mise en œuvre de ces projets, la DI peut rechercher le financement de l'État et/ou d'autres bailleurs de fonds dont l'ANARAD. De même, la DI peut déléguer la mise en œuvre à des opérateurs de son choix selon des critères clairement définis (compétences, capacité installée, expérience, ...).

Dans le domaine de la vulgarisation et de la formation, de concert avec les partenaires du secteur la DI définit les besoins et veille à leur satisfaction. En ce sens elle peut directement assurer la diffusion des innovations (technologiques, institutionnelles, organisationnelles, ...) à travers son service de vulgarisation ou déléguer ponctuellement cette fonction à des opérateurs publics ou privés de son choix. A cet effet, la DI cherchera à renforcer la capacité des opérateurs publics ou privés à assumer à la longue cette responsabilité, l'objectif étant un recentrage progressif de la DI sur les fonctions de régulation et de facilitation.

La DI opérera à deux niveaux (central et déconcentré). Au niveau central la DI opérera comme direction transversale par rapport aux directions filière du MARNDR. Au niveau déconcentré la DI opérera via les centres régionaux de service pour l'innovation ou en interaction avec les autres services déconcentrés du MARNDR (DDA et BAC). L'annexe 4 suggère une première ébauche des rôles possibles de la DI.

## **7. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la politique**

Les deux instruments de politiques prévus peuvent être opérationnels à partir de 2015, dans la mesure où les activités nécessaires à leur mise en place sont réalisées en 2014. L'échéance de mise en route de l'ANARAD (Organisme Autonome) dépend de l'adoption d'un projet de loi par le parlement (selon le Décret portant organisation de l'administration centrale de l'Etat du 20 Juillet 2005, Art. 116). La mise en place de la Direction de l'Innovation est inscrite dans le projet de réforme organisationnelle du MARNDR.

La préparation de la mise en opération de la politique sera organisée en deux volets : et appui à la mise en marche de l'ANARAD (Instrument de politique 1) et appui à la mise en marche de la Direction de l'Innovation (MARNDR) (Instrument de politique 2). Le financement des activités de préparation pourrait être assuré par le gouvernement (sur une ligne d'appui budgétaire financée sur fonds BID).

### ***7.1 Calendrier prévisionnel de mise en marche de l'Agence nationale de la recherche pour une agriculture durable (ANARAD)***

Les activités suivantes seront menées en 2014 :

1. Préparation d'un avant-projet de loi portant sur la création de l'Organisme Public Autonome ANARAD (avril-mai 2014).
2. Elaboration d'une proposition de création d'un système pérenne de financement de la recherche et de l'enseignement supérieur (fonds fiduciaire, ligne d'appui budgétaire dédiée, etc.) (avril-mai 2014).
3. Préparation du business plan de l'ANARAD pour les premiers cinq ans (avril-mai 2014).
4. Préparation du format de présentation des plans annuels et quinquennaux (avril-mai 2014).
5. Préparation d'une proposition de Manuel d'opération de l'ANARAD (Juin-Juillet 2014).
6. Mise en place d'un CAPS provisoire, dont les membres seront désignés en s'inspirant des règles proposées dans ce document de politique (Février 2014).
7. Accompagnement de la mise en œuvre des travaux d'analyse et de prospective du CAPS provisoire et leur traduction en une première proposition de priorités de recherche (avril-mai 2014).
8. Préparation de la première rencontre du CEC en octobre 2014 et accompagnement des travaux du CEC (septembre-octobre 2014). Préparer la mise en place du DC3.
9. Création du portail web provisoire concernant les premières activités (avril-mai 2014) au sein du Web du MARNDR.
10. Présentation du projet de loi portant création sur la création de l'ANARAD au Parlement (juillet 2014).
11. Après approbation par le Parlement, nomination du CA, inclusion dans le budget national (selon calendrier et décision du parlement).
12. Mise en place du fonds fiduciaire ou de l'appui budgétaire fléché (date : selon approbation de la proposition de loi par le parlement).
13. Préparation de l'inauguration de l'ANARAD (idem, date espérée : début 2015).

## ***7.2 Calendrier prévisionnel de mise en marche de la Direction de l'Innovation du MARNDR***

Les activités suivantes seront menées en 2014 :

1. La réalisation de consultations afin de préciser la traduction des missions et rôles assignés à la DI en termes opérationnels d'organisation et de moyens humains, matériels et financiers, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré (février-mai 2014).
2. La réalisation d'un travail de terrain afin de produire une analyse détaillée des processus d'innovation en cours; tirer les leçons des meilleures pratiques pour réorienter la vulgarisation et la formation professionnelle agricole ; organiser des formations de formateurs sur la base des expériences les plus probantes et produire une version préliminaire d'un plan national de formation à la vulgarisation (avril-décembre 2014).
3. Accompagner le processus de recentrage de la recherche mise et/ou à mettre en œuvre par le MARNDR autour des domaines prioritaires identifiés dans la politique de consolidation de la dimension recherche. Mise en place et renforcement des capacités de l'équipe de la Direction de l'Innovation (janvier-décembre 2014).
4. Accompagner la transformation d'au moins 4 stations expérimentales en centres régionaux de service à l'innovation, dans la mesure où ils seront dotés des mandats préconisés dans ce document de politique et dotées progressivement des ressources humaines, matérielles et financières en accord avec ces mandats (avril-décembre 2014).
5. Dans les départements non couverts par ces centres régionaux, interagir avec les DDA et les BAC, dans le cadre des mandats préconisés dans ce document de politique et dans la mesure où ils seront dotées progressivement des ressources humaines, matérielles et financières en accord avec ces mandats.
6. Renforcer les liens de la Direction de l'innovation au niveau central avec les autres activités de recherche ou de production de données menées dans les directions du MARNDR (réunions thématiques, ou sur les méthodes, partage d'expériences et de données, publications) (avril-décembre 2014).
7. Renforcer la capacité d'interaction entre la Direction de l'Innovation, ses centres régionaux de service à l'innovation et les communautés de recherche nationale et internationale, via les partenariats en cours (CORDAH, Agreenium, CGIAR, RESEPAG, etc.) et via l'ANARAD (avril-décembre 2014).

# Annexe 1. Méthodologie suivie pour la préparation de la proposition de politique

## 1. Principes de notre approche

Les activités ont été menées en équipe avec le consultant national et les membres du GT désignés par le MARNDR.

Dans le cadre d'une approche systémique des organisations, la recherche est conçue comme un système, lui-même intégré dans le Système National d'Innovation en Agronomie et Développement Rural.

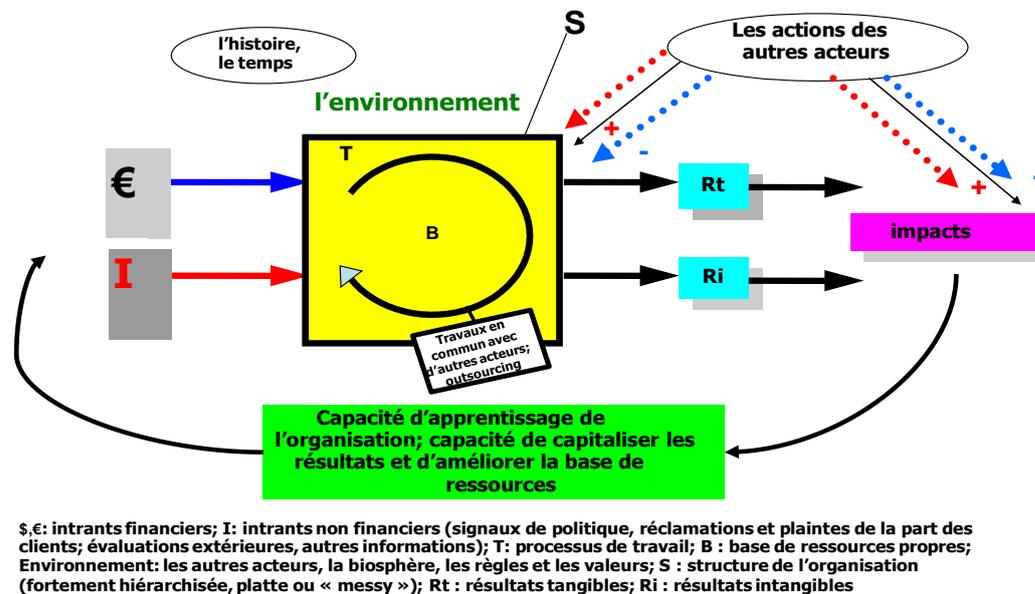
En engageant le dialogue avec les parties prenantes, les auteurs ont tenté de construire une perception largement partagée des éléments du système recherche, de ses interactions et de son fonctionnement. Cette démarche nous a permis de caractériser la situation de « l'organisation recherche », ses finalités, ses interactions avec le système d'innovation et la société, ainsi que les leviers possibles d'action à l'intérieur et dans les alentours de l'organisation.

Nous avons considéré les éléments suivants de l'organisation recherche (voir schéma ci-dessous).

- Une caractérisation de l'**environnement** de l'organisation recherche. L'identification des principaux centres de décision et parties prenantes dans ses alentours; l'identification des cadres juridiques ;
- L'**histoire** de « l'organisation recherche » en Haïti ;
- La particularité d'une organisation recherche dans une situation marquée par des stress cumulatifs (d'origine tellurique, climatique, économique et sociopolitique) ; les trajectoires qui paraissent être immuables, mais aussi et surtout, les espaces de bifurcation qu'il s'agira de saisir ;
- Les **intrants financiers et non financiers**. Les intrants **financiers** peuvent provenir de diverses sources (budget national ; aide budgétaire long terme conditionnelle et non conditionnelle financée par les bailleurs externes ; projets et programmes de moyen terme financés par les bailleurs externes). Les intrants **non financiers** sont les signaux de politique envoyés au système recherche, mais aussi les demandes et plaintes des clients de l'organisation recherche (notamment à travers le Système national d'innovation en agronomie et développement rural).
- Les **résultats** attendus (tangibles et intangibles).
- Les finalités souhaitées (ou **impacts**) de « l'organisation recherche » (impacts directs et latéraux).
- Les **processus de travail** réalisés par le staff à l'intérieur de l'organisation :
- La base interne de ressources : les savoirs et savoir-faire des ressources humaines à l'intérieur de l'organisation ; leur capacité d'opérer en équipe(s), en réseau(x) ; les ressources matérielles et financières internes.
- La capacité de « l'organisation recherche » pour établir des **alliances**, des **partenariats**, ou des **sous-traitances** avec d'autres acteurs poursuivant les mêmes objectifs (exemples de synergie?).
- La capacité de « l'organisation recherche » de gérer les relations avec les acteurs **qui ne poursuivent pas les mêmes objectifs** (indifférence, obstruction, conflit, ...).
- La **structure** de l'organisation (les principaux leviers de décision dans le système de recherche; les centres de prises de décision ; les principaux leviers de décision à l'intérieur de l'organisation; la demande exercée par les processus de travail dans la recherche sur les modes de prise de décision –mode de coordination hiérarchique ou coopérative en réseau ?-; la répartition des mandats et compétences ; les niveaux d'autonomie relative des différentes parties prenantes de l'organisation).

- La **capacité d'apprentissage** et la capacité de capitaliser les résultats et d'améliorer la base interne de ressources en vue d'innover.

**Figure 1. Construire un modèle de l'organisation: une aide pour l'évaluation, l'apprentissage et l'innovation**



Source : Geert van Vliet, "Metodología de evaluación";1992 (c)

Nous avons réalisé cette analyse en prenant en compte deux perspectives : le fonctionnement tel qu'il est **aujourd'hui** et **celui qui est projeté (regard prospectif)**.

Nous avons d'abord mis l'accent sur l'environnement, l'histoire, les intrants financiers et non financiers, les résultats et les finalités (impacts prévus) ; nous nous sommes ensuite centrés sur le cœur du système (les processus de travail, la base de ressources interne ...) et en dernier lieu nous avons abordé l'organisation et la structure, par le biais de l'élaboration de scénarios.

Ce faisant, nous avons tenté de rendre intelligibles les points de blocage du système, les parties constitutives à renforcer, les liens à travailler. Nous avons abordé les choix fondamentaux : améliorer le système recherche actuel par retouches ? Le repenser ? Profiter de la situation actuelle (déficit d'activités de recherche et donc absence de freins à l'innovation organisationnelle?). Avec les parties prenantes nous avons passé en revue les principaux leviers d'action de « l'organisation recherche » et leurs formes d'utilisation.

Nous avons transformé cette réflexion en propositions de scénarios pour la consolidation de la dimension recherche du système national d'innovation en agronomie et développement rural.

Nous avons mis en œuvre cette approche en quatre phases sur 4 mois.

## 1.2 Les principales phases de travail

**Préparation.** Cette phase nous a permis de finaliser la méthodologie, le plan de travail, la lecture des documents essentiels, d'engager le travail de synthèse ainsi que la construction d'une base de données bibliographiques. Afin de faciliter le partage des connaissances et savoir-faire entre les consultants et les parties prenantes haïtiennes (vœu exprimé dans la partie 4 objectifs TDR), nous

avons œuvré pour la mise en place d'un Groupe de Travail piloté par le MARNDR avec participation de chercheurs du MARNDR, d'enseignants-chercheurs des Universités en activité ainsi l'inclusion de personnes ressource actives dans le système national d'innovation.

**Lancement des travaux et rédaction de scénarios** (8-16 Octobre 2013).Après un briefing avec le DG, l'approche a été discutée et les auteurs ont procédé à l'identification des sites à visiter et des personnes ressource à rencontrer. Une visite de terrain a été réalisée au Département des Cayes (ORE, Ferme Levy, DDA, Coopération Taiwanaise).Les travaux ont permis l'élaboration de 4 scénarios pouvant répondre à la problématique identifiée.

**Processus de consultation.** Le Groupe de Travail a mené des consultations et a suggéré un cinquième scénario.

**Elaboration du scénario retenu** (13 au 27 novembre 2013). Des visites de terrain ont été réalisées dans les Provinces de l'Artibonite, du Nord et du Plateau central (rencontres avec directeurs de centres de recherche et de formation, responsables de coopératives, producteurs agro-industriels). Ces visites ont permis d'enrichir le scénario 5. Sur la base des différentes consultations, une nouvelle synthèse a été proposée et soumise à discussion lors de rencontres avec M. Jacques Thomas, Ministre, et avec les autres parties concernées.

**Phase de finalisation** de la proposition de politique (décembre 2013). Durant cette phase les auteurs ont rédigé la proposition de politique (en version préliminaire). La version finale sera envoyée en Janvier 2014 après prise en compte des suggestions et commentaires formulés par le MARNDR et par les autres parties prenantes.

## **Annexe 2. Synthèse des Actes des Assises de la Recherche en Agronomie et Développement Rural (7-9 avril 2013)**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
Assises de la Recherche en Agronomie et Développement Rural  
Karibe Convention Center  
7, 8 et 9 avril 2013

Rapport de synthèse

### **Rappel des objectifs**

Comme l'a rappelé le Ministre de l'Agriculture dans son discours d'ouverture, ces assises sont le deuxième pas vers l'élaboration d'une proposition de politique de consolidation de la dimension recherche dans le système national d'innovation en Agronomie et Développement Rural. Le premier pas ayant été l'établissement d'un bilan (voir P. Mathieu 2012).

### **Les participants et leur regroupement**

Les participants ont été invités par le Ministère au vu de leur intérêt pour le développement l'agriculture Haïtienne et pour la recherche à conduire.

Pour garantir la qualité, la diversité et la liberté d'expression l'essentiel du travail s'est fait au sein de 6 groupes contrastés entre eux, d'effectif similaires mais rassemblant des personnes proches :

- A. Centres de recherche et Universités
- B. Organisation de producteurs
- C. ONG, Privés
- D. Bailleurs de fonds nationaux et internationaux
- E. MARNDR Central
- F. MARNDR Terrain

### **Méthode de travail**

Une première demi-journée d'information générale a permis de sensibiliser les participants avec plusieurs exposés :

- La situation de la recherche à Haïti
- Les expériences du Pérou et de la République Dominicaine
- Proposition d'un cadre conceptuel par le Cirad : le système d'innovation

Les deux autres journées ont été découpées en 4 sessions organisées de façon identique (exposé de cadrage, travail en groupe, restitution, discussion générale) et examinant successivement 4 préoccupations :

1. Les grands enjeux de développement dans le domaine de l'agriculture et du développement rural
2. Les questions posées à la recherche nationale et internationale par ces enjeux
3. État des connaissances (bilan) et identification des besoins nouveaux (les 5-10 premiers chantiers de recherche)

Pour traiter de ces 3 points, les 6 groupes ont fonctionné en parallèle.

4. Comment nous nous organisons pour répondre aux besoins nouveaux (financement durable de la recherche, organisation, ..).

Les questions d'organisation ont été traitées par des groupes constitués autour des grandes thématiques identifiées lors des 3 premières sessions.

## **Résultats**

La première demi-journée, par ses exposés et les discussions qu'ils ont suscitées a permis de constater :

-que bien que la recherche agronomique ne soit ni structurée ni visible des solutions à base scientifique ont pu être apportées au fil des ans à certains problèmes en particulier sanitaires  
-qu'il n'y a pas de modèle à imiter en matière d'organisation mais des constantes à prendre en compte pour identifier et hiérarchiser les problèmes, coordonner les recherches, les répartir dans l'espace, les évaluer, transmettre les résultats acquis etc.

-que la recherche agronomique ne doit pas être pensée de façon isolée mais en interaction avec les politiques publiques, la formation supérieure, la formation professionnelle, la vulgarisation etc. c'est-à-dire au sein d'un système d'innovation.

Pour les quatre sessions de travail en groupes on retiendra que la méthode a permis de susciter la participation de tous pendant les 2 journées.

Chaque groupe a pu présenter des propositions claires et cohérentes.

Il n'est pas apparu de contradictions entre les groupes, ce qui aurait impliqué la recherche de compromis ou d'arbitrage. Les propositions sont au contraire très complémentaires.

Pour ce qui est des enjeux du développement agricole on retiendra qu'Haiti a besoin d'une agriculture performante et durable assurant des revenus en devises et la sécurité alimentaire tout en préservant les ressources naturelles. Cette agriculture est le fait de petits producteurs à qui elle procure emplois et revenus.

Les questions à la recherche qui en découlent concernent :

- le régime foncier, la gestion des sols et des eaux;
- des espèces et variétés productives, résistantes aux parasites et maladies et adaptées au changement climatique;
- des systèmes de production adaptés aux ressources des producteurs ;
- des filières performantes mettant sur les marchés des produits de qualité;
- un environnement économique, fiscal et réglementaire favorable.

Par rapport à toutes ces questions presque tout reste à faire ou à actualiser selon les zones agro-écologiques et/ou les filières. La capitalisation des acquis est un préalable à leur transmission, leur diffusion.

L'examen des modalités d'organisation s'est fait au sein de groupes thématiques identifiés après la troisième session et portant sur :

- aménagement du territoire et sécurité foncière;
- diffusion de l'information;
- gestion des ressources naturelles;
- techniques et procédés post-récolte;
- amélioration génétique.

Il en ressort que les délais et échéances sont variables, qu'il faut mobiliser une certaine diversité de compétences, que les moyens financiers doivent être sécurisés, que le partenariat scientifique avec le reste du monde est souvent indispensable, que le couplage recherche formation est indispensable etc.

Dès le lendemain des assises le groupe de travail qui en avait assuré la préparation et l'animation s'est réuni pour poursuivre les réflexions et préparer les étapes ultérieures de la démarche prévues avant la fin de l'année.

### Annexe 3. Listes des personnes et institutions rencontrées

NOM & PRENOM	INSTITUTION
Adolphe Claude	Centre Recherche-Développement de Baptiste MARNDR
Alexandre Wilkens	UCNH
Alexis Jacques Édouard	Conseiller du Rectorat, Université Quisqueya
Alphonse Marie Eunide	CRDA, MARNDR
Alvarez	Ferme expérimentale de Mauger, Pont Sondé, MARNDR
Ambroise L Willina	Université Américaine Cayes
André Mitial	CP/STDG, MARNDR
Antoine Serge	PMDN
Audain Michel	AgroIndustriel
Augustin Claire Katia	Projet Taiwan Artibonite
Augustin Marcel	DPV, MARNDR
Bidault Caroline	BID
Bien-Aimé Merilus	FPK
Blémur Phito	UEP, MARNDR
Bonheur Jean Lukner	RECOCARNO
Buteau Louis	Membre STDG / MARNDR
Cenio Pierre	CRS
Charles Eddie	DGA, MARNDR
Charles Hugues	Coopération canadienne
Chéry Jean Marie Robert	PTTA, MARNDR
Curelly John	Firme Papyrus
De Barros Ioanna	MFK Cap-Haïtien
Débalio Jean Jacques	DDA-Sud, MARNDR
Décimus Roosevelt	FTF-W/WINNER
Derenoncourt Ena	Entreprise d'Exportation de Fruits & Légumes
Deshommes Fritz	Vice-Recteur de l'Université d'État d'Haïti
Dieujuste Frantz	RACPABA
Dufault Aleson	INCAH, MARNDR
Durosier Serge	EMDH
Etienne Yvon	Projet Taiwan, Artibonite
Fabien Hector	CFAIM
Finnigan P. Monique	ORE, Camp Perrin
Garcon Brunel	Cabinet Ministre, MARNDR
Généreux Nicole	CRDI (Canada)
Gilot Guito	FECANO
Grongnet Jean-François	AGREENIUM, France
Hervé de Tricorno	AIRD, France
Hervé Sabourin	AIRD, France

<b>NOM &amp; PRENOM</b>	<b>INSTITUTION</b>
His, Chy-Au	Projet Taïwan Artibonite
Jacques Thomas	Ministre, MARNDR
Jacquet Bruno	BID
Jean Charles Féreé	Agro-Service
Jean Jacques Renaud Fils	RECOCARNO
Joachin Arsène	MPP
Joseph Béhal	ICEF, DA
Joseph Donald	DFRS, MARNDR
Joseph Vernet	Secrétaire d'État à la Relance Agricole, MARNDR
Lacouture Jean Felix	Centre R&D de Savane Zombi, MARNDR
Lafontant Eugénie Régine	BID
Le Pommellec Marion	BID
Lecorps Arlan	PNSA, MARNDR
Louis Caleb	Centre R&D de Dondon, MARNDR
Louissaint Jocelyn	FAMV
Lucas Freud, Nau Euder	FTF-W/WINNER
Lumarque Jacky	Recteur de l'Université Quisqueya
Lundy Pascal P.	Cabinet Secrétaire d'État à la Relance Agricole, MARNDR
Magloire Eliassaint	ORE, Camp Perrin
Mésidor Alix	UCNH
Millien Max	DPSA, MARNDR
Momus F. Dominique	URPC, MARNDR
Nizaiyimana Aloys	FAO
Noailles Erick	DPV, MARNDR
Noisin Louis	Recteur de l'Université Roi Henri Christophe
Norvain Pierrelus	FPK
Norvain St Pierre	FPK
Paul Pierre André	Dir. Cabinet Ministre, MARNDR
Pierre Guy Lafontant	Directeur Général, MARNDR
Pierre Louis	Affaires Juridiques, MARNDR
Saintard Pierre Richard	FENAPRIH
Saintus Raymond	Centre de Lévy, MARNDR
Serjuste Josué	FECANO
Shui-Sung Hisang	Projet Taïwan Artibonite
Simon Jean Ludger	CRS
Théodat Jean Marie	Recteur de l'Université de Limonade, UEH
Toussaint Sylvestre	URCH
Valcimond Antonia	FPK
Vernier Philippe	AGREENIUM, France
Vilnaud Senior	URCH
Woolley James	USAID

## **Annexe 4. Propositions concernant les rôles de la Direction de l'Innovation (MARNDR) aux niveaux central et déconcentré**

### ***4.1 Proposition concernant les rôles de la Direction de l'Innovation au niveau central***

Les rôles de la Direction de l'Innovation au niveau central pourraient être : i) cartographier et analyser l'ensemble des activités liées à la recherche, vulgarisation ou formation menées au MARNDR par les autres Directions et stimuler les synergies; ii) coordonner les centres régionaux de service (ex-fermes expérimentales voir infra), consolider leurs liens avec les tables sectorielles territoriales et les organismes filière et réorienter leurs activités respectives autour de chantiers prioritaires d'innovation (par exemple, exportation sur des marques de qualité, agro-écologie et agriculture biologique, mécanisation partagée, nouvelles approches d'organisation et de financement de la vulgarisation) ; iii) représenter la DI au sein des organisations interprofessionnelles de filières ; iv) animer la Commission Nationale de Coordination de la Vulgarisation ; v) mise en place d'un programme national de formation de vulgarisateurs; vi) formuler et mettre en œuvre un programme stimulant le rôle des organisations de producteurs en tant que fournisseurs de services de vulgarisation et de formation; vii) identifier et renforcer les efforts en cours au MARNDR permettant l'accès aux données et à la documentation; viii) en lien avec le Ministère de l'Éducation Nationale appuyer le renforcement des capacités des centres de formation professionnelle ; ix) en coordination avec les autres Directions du MARNDR, contribuer à l'identification et la priorisation de thèmes de recherche d'intérêt pour le MARNDR; x) en coordination avec les autres opérateurs de recherche publique, stimuler la participation, par le staff du MARNDR, aux projets soumis au financement de l'ANARAD (en tant que membres de consortia de recherche portés par d'autres opérateurs publics ou privés, ou en tant que porteur de projet, mais alors dans le seul domaine stratégique et selon les conditions spécifiées ci-dessus); xi) représenter le MARNDR dans le Conseil d'Administration de l'ANARAD.

### ***4.2 Proposition de rôles de la Direction de l'Innovation au niveau déconcentré***

Au niveau déconcentré la DI peut opérer : i) via les centres régionaux de service pour l'innovation ou ii) dans les départements où les centres régionaux de service pour l'innovation ne sont pas encore fonctionnels, via les DDA et BAC.

#### **4.2.1 La DI et les centres régionaux de service pour l'innovation.**

Le MARNDR dispose de fermes expérimentales. Elles sont implantées dans les principales zones de production de denrées stratégiques (par exemple Arcahaie pour la banane ; Plaine des Cayes pour le maïs et les huiles essentielles ; Artibonite pour le riz ; Baptiste pour le café, Dondon etc). Quatre fermes ont été réhabilitées. D'autres pourraient être mises à profit afin de traiter les problématiques telles que l'élevage, l'horticulture et la pêche. Le MARNDR dispose également de centres de formation professionnelle (par exemple, Limbé et Hinche). Certains centres de formation relèvent de la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale. Ces centres servent déjà d'espace de formation, d'accueil et d'animation pour les dynamiques de développement local ou de filière; ils fournissent une base vie pour les chercheurs en provenance d'autres institutions. Certains ont vu leurs infrastructures réhabilitées. Certains centres doutent de leur rôle et de leur avenir. Il est proposé de les insérer résolument dans la dynamique proposée. Sur la base de réflexions déjà engagées (voir MARNDR, Banque Mondiale / G. Damais et J. Angrand, 2005), il est proposé de transformer les fermes expérimentales et les centres de formation professionnelle qui sont sous tutelle MARNDR en

centres régionaux de service pour l'innovation en agriculture durable, rattachés à la Direction de l'Innovation. La force de ces centres régionaux de service proviendra principalement de la qualité de leurs liens avec les tables sectorielles départementales et les instances de filière. Les centres régionaux de service pourront vendre une partie des services rendus (accueil, logement, location de salles, vente de variétés animales et végétales, conseil, etc.).

Dans le cadre des chantiers prioritaires d'innovation, en coordination avec les DDA et BAC, les rôles des centres régionaux de service peuvent être :

- i) réaliser des diagnostics partagés de territoires et de filières, afin de mettre en lien problématiques territoriales, de filière et les différents projets de recherche-formation;
- ii) dans le cadre des programmes de financement des bons d'accès aux services délivrés par les opérateurs de vulgarisation et formation (approche « vouchers »), contribuer au recensement des opérateurs de la vulgarisation et la formation (spécialités, filières, territoires, processus, méthodes), contribuer à la cartographie de leur insertion territoriale;
- iii) en lien avec les tables sectorielles, les organismes des filières, et les opérateurs, contribuer à l'analyse de la demande et l'offre en matière de vulgarisation et de formation et en déduire les actions pertinentes (programmes de consolidation des capacités, actions d'incitation pour attirer les opérateurs vers certaines thématiques ou zones de travail;
- iii) créer des espaces de discussion et d'échange spécifiques entre opérateurs de vulgarisation et de formation (en ce qui concerne approches, outils, résultats), avec une recherche de synergie des démarches tout en favorisant des expériences innovantes ou pilote;
- iv) contribuer aux réflexions des tables sectorielles départementales;
- v) fonctionner comme centre de référence pour la filière de production ou la thématique, dans lesquels chaque centre se spécialise (chaque centre régional recevant un mandat national de participation aux principales interprofessions filières);
- vi) assurer l'accueil d'équipes de recherche, de formation ou de vulgarisation (hébergement, locaux de réunion ou de formation, centres de documentation, accès internet);
- vii) en lien avec les programmes en cours présenter des propositions de recherche à l'ANARAD et mettre en œuvre des recherches dans le domaine stratégique du MARNDR ci-dessus évoqué ;
- viii) maintenir, dans le cadre de projets de recherche dûment approuvés par l'ANARAD, des banques de germoplasme dynamiques, permettant de répondre aux besoins des principales filières ;
- ix) offrir ainsi un espace en milieu contrôlé, dans des conditions d'agro-écosystèmes variés pour des recherches mises en œuvre par des chercheurs du Ministère de l'Agriculture et par d'autres opérateurs de recherche, projets de recherche qui devront être dûment approuvés par l'ANARAD.

#### **4.2.2 Interaction de la DI avec les autres services déconcentrés du MARNDR (DDA et BAC)**

Comme le souligne le rapport du projet de réorganisation du MARNDR (Pousse, 2013), « l'exemple de cette fonction [de vulgarisation] est typique de l'évolution du rôle de la puissance publique, et donc du tournant que le MARNDR est en train de prendre : le secteur public est chargé de mettre en place les instruments nécessaires à l'exercice de cette fonction dans un cadre pluri-acteurs impliquant en premier lieu les producteurs et leurs organisations, les autres acteurs du secteur privé, ceci dans un contexte (i) de rareté des ressources publiques et (ii) de très faible capacité des producteurs à absorber une partie des coûts de cette vulgarisation ». Afin de contribuer à la résolution des problèmes des producteurs, de renforcer leurs capacités et de réduire les asymétries entre acteurs, le type de travail nouveau de vulgarisation et de formation mené par la DI nécessite une articulation forte avec les autres directions du MARNDR, mais aussi avec les autres acteurs, publics et privés, du système d'innovation, notamment au sein des tables sectorielles et des organisations de filières.

Le potentiel des centres régionaux de services pour l'innovation en agriculture durable sera mobilisé (voir supra). Cependant leur couverture peut ne pas être suffisante pour toutes les zones du pays. En conséquence, lorsque des «centres régionaux de service pour l'innovation en agriculture durable»

ne sont pas encore fonctionnels dans le département, il sera nécessaire que la DI interagisse avec les autres services déconcentrés du MARNDR (notamment DDA et BAC).

En articulation avec les autres services déconcentrés du MARNDR et les divers programmes en cours visant à stimuler les marchés régionaux de services d'appui via les bons d'accès (vouchers), la DI pourra assurer les rôles suivants : i) contribuer au recensement des opérateurs de la vulgarisation et la formation (spécialités, filières, territoires, processus, méthodes), contribuer à la cartographie de leur insertion territoriale; ii) créer des espaces de discussion et d'échange spécifiques entre opérateurs (en ce qui concerne approches, outils, résultats), avec une recherche de synergie des démarches tout en favorisant des expériences pilotes; iii) contribuer aux réflexions des tables sectorielles départementales et y représenter la DI; iv) en interaction avec les services déconcentrés du MARNDR, les fournisseurs de service de vulgarisation et formation et sur la base des discussions avec les tables sectorielles et les instances de filière, analyser les brèches éventuelles entre offre et demande, en déduire le besoin de nouvelles formations de formateurs (par exemple, portant sur le rôle des producteurs dans l'épidémio-vigilance), suggérer des nouvelles formes d'incitation permettant d'étendre la couverture géographique et la qualité des programmes; organiser des cours de formation des cadres et vulgarisateurs pour l'accompagnement des acteurs du secteur agricole ; iv) dans les zones où il n'existe pas d'opérateurs de vulgarisation, contribuer à l'émergence de nouveaux opérateurs, en particulier les organisations de producteurs ; v) à travers l'organisation d'ateliers ou séminaires réunissant les différents opérateurs, stimuler les efforts de capitalisation et d'apprentissage mutuels ; vi) stimuler la capitalisation et le renforcement des dynamiques de formation de producteurs (formation populaire, formation de cadres et des élus des organisations paysannes, alphabétisation fonctionnelle).

## **Annexe 5. Liste des abréviations**

ANARAD : Agence Nationale de la Recherche pour une Agriculture Durable  
BID : Banque Interaméricaine de Développement  
BM : Banque Mondiale  
BAC : Bureau Agricole Communal  
CA : Conseil d'Administration  
CAPS : Conseil d'analyse et de prospective scientifique (organe de pilotage scientifique de l'ANARAD)  
CEC : Collège des Enseignants Chercheurs (organe délibératif de l'ANARAD)  
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement  
CORDAH : Consortium pour la recherche et le développement agricole en Haïti (IRDC, IICA)  
CRDA : Centre de Recherche et Documentation Agricole  
CRDD : Consortium de Recherche pour le Développement Durable  
CRDI : Centre de Recherches pour le Développement International (Canada)  
CRS : Catholic Relief Service  
DC3 : Direction collégiale (organe exécutif de l'ANARAD)  
DDA : Délégation Départementale de l'Agriculture  
DEFI : Programme Développement Économique des Filières Rurales financé par la BID  
DRFS : Direction des Ressources Forestières et des Sols  
FAMV : Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire  
MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural  
MPP : Mouvement Paysan Papaye  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
OP : Organisations Paysannes  
ORE : Organisation pour la Réhabilitation de l'Environnement  
RACPABA : Réseau des Coopératives du bassin de l'Artibonite  
RECOCARNO : Réseau de Coopératives de Café de la Région du Nord  
SNIAR : Système National d'Innovation en Agronomie et Développement Rural  
UEH : Université d'État d'Haïti  
UQ : Université Quisqueya  
USAID : Agence de coopération des États-Unis